



www.showspl.com

REGLEMENT OFFICIEL

Version 2018.1

Le texte en rouge surligné => les nouveautés 2018

Le texte en turquoise s'applique seulement à la catégorie Street Stock

Le texte en vert s'applique seulement à la catégorie Super Street

Le texte en rouge s'applique seulement à la catégorie Extreme

SOMMAIRE

[Section 1 – Règles Générales](#)

[Section 2 – Le Système de Classification des Concurrents](#)

[Section 3 – Réglementation sur le Compartiment Passager](#)

[Section 4 – Réglementation sur le Véhicule](#)

[Section 5 – Réglementation de l'Équipement de Car audio](#)

[Section 6 – Réglementation de l'Installation](#)

[Section 7 – Divisions spéciales uniquement en France](#)

[Section 8 – Points](#)

[Section 9 – Score SPL certifié](#)

[Section 10 - Finale Monde et France](#)

[Section 11 – Records](#)

[Section 12 – Audits des Véhicules, Infractions aux Règles, Pénalités](#)

[Section 13 – Code de Bonne Conduite des Compétiteurs](#)

[Section 14 – Divers](#)

PREAMBULE

SHOW SPL, affilié à l'association dB Drag Racing, en est de fait l'unique représentant français. Les termes SHOW SPL ou DB DRAG RACING employés ici sont équivalents.

Le DB Drag Racing se compose en deux étapes de compétition: la phase des qualifications puis celle des éliminations. Pendant la qualification, le niveau sonore maximal (SPL) est mesuré pour chaque système de sonorisateur. À la fin de la phase des qualifications de la compétition, les huit concurrents les plus bruyants de chaque catégorie sont alors placés dans un tableau de duels (en 1/4 de finale) pour la partie éliminatoire de la compétition. Au

cours des duels d'élimination, les concurrents jouent l'un contre l'autre. Le vainqueur de chaque duel avance d'un rang au prochain tour de compétition et le perdant est éliminé de l'épreuve.

Le SHOW SPL est un format de compétition audio mobile où les compétiteurs concourent contre d'autres pour voir celui qui a le système audio mobile le plus puissant. Ceci est la base fondamentale d'un concours SHOW SPL. L'association dB Drag Racing (dBDRR) et SHOW SPL se donnent beaucoup de mal pour s'assurer que les règles pour concourir en DB Drag soient aussi compréhensibles et sans équivoque que possible. Ce règlement est la traduction du règlement DB Drag US. Cependant, comme toute traduction, il arrive invariablement que des interprétations ou traductions puissent avoir plusieurs significations et qu'une application/installation particulière ne rentre pas dans le cadre de ce règlement. Dans ce cas, il est de la responsabilité du juge de tête de décider si l'incident en question respecte ou non "l'esprit" des compétitions DB Drag. En tant que compétiteur, il est de votre responsabilité de comprendre les règles qui suivent dans ce règlement et de respecter toutes les décisions rendues par le juge de tête.

Les principes du dB Drag Racing

Je ne ferai jamais fonctionner mon système de telle manière à ce qu'il dérange mon entourage.

Je ne ferai jamais fonctionner mon système de telle manière à ce qu'il puisse me blesser moi ou mes passagers.

Je ne ferai jamais fonctionner mon système en violation des lois.

Je ferai de mon mieux pour représenter le dB Drag Racing de manière positive.

Je me conduirai en professionnel lors des concours.

Je ferai de mon mieux pour aider les compagnies et les revendeurs qui encouragent notre sport.

Je respecterai toujours les règles du dB Drag Racing et je m'assurerai que les autres en font de même.

Directives de sécurité

La sécurité des concurrents, des juges, et des spectateurs à un événement dB Drag Racing est d'importance primordiale. En tant que responsable de son véhicule de compétition et de son système sonore, le concurrent a une responsabilité énorme envers lui et son environnement quant à la sécurité. Les concurrents doivent clairement comprendre les directives suivantes avant de participer à un événement dB Drag Racing.

Le fonctionnement d'un véhicule à moteur est en soi dangereux. Vous DEVEZ vous assurer que le fonctionnement de votre véhicule ne mettra en danger ni vous ni votre entourage.

Respectez toutes les lois locales et vérifiez que la voie est libre avant de déplacer votre véhicule. Bien que les membres de l'équipe puissent parfois offrir de l'aide en se déplaçant et/ou en dirigeant le trafic, la responsabilité du fonctionnement du véhicule de compétition incombe finalement au concurrent.

Les systèmes sonores embarqués sont capables de produire des niveaux de pression acoustique élevés. L'exposition à un niveau sonore élevé peut endommager l'audition. N'allumez jamais votre système sonore de manière à vous exposer vous, ou d'autres, à des niveaux élevés de pression acoustique. En outre, écouter votre système sonore à un volume élevé en conduisant peut vous empêcher d'entendre des véhicules de secours ou des klaxons de train, etc. Allumez votre système sonore selon les lois locales et n'allumez jamais votre système sonore de manière à gêner l'utilisation de votre véhicule. Ceci inclut le fait de régler votre système sonore tandis que vous conduisez.

Les installations sonores embarquées faites "maison" peuvent affecter la sûreté et/ou l'intégrité de votre véhicule. Bien que quelques concurrents puissent choisir de faire installer leur système sonore par d'autres, il est de la responsabilité du compétiteur de s'assurer que son installation soit sûre. Un soin particulier devrait être pris quant au câblage électrique. Tous les fils de puissance devraient être reliés directement à la batterie pour réduire au minimum le risque d'incendie. Les composants tels que des haut-parleurs, des amplificateurs, des caissons, etc. devraient être attachés à l'intérieur du véhicule de manière à les empêcher de créer des dommages en cas d'accident. Les véhicules qui ont été structurellement modifiés pour s'adapter au système ou les véhicules qui dépassent les limites maximales de poids brut comme détaillé sur la carte grise ne devraient jamais être conduits dans les rues ou les routes publiques.

L'association dB Drag Racing et ses filiales ne sont pas qualifiées pour déterminer la sûreté et/ou la légalité d'un véhicule de compétition. Cette responsabilité appartient au concurrent. En tant que tel, l'association dB Drag Racing et ses filiales ne peuvent être responsables d'aucun accident ou dommage qui se produirait à un événement dB Drag Racing. En participant à un événement dB Drag Racing, le concurrent accepte de prendre la pleine responsabilité de ses actions et de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire. Le dBDRR encourage fortement les concurrents à utiliser leurs véhicules et systèmes sonores en restant conforme aux lois locales. La négligence flagrante pour la sécurité aura comme conséquence la disqualification et l'éjection immédiate de l'événement.

Tous les concurrents participant à un SHOW SPL sont obligatoirement tenus de signer un document les mettant en garde contre l'utilisation d'un système audio embarqué à volume d'écoute élevé, et leur indiquant qu'ils prenaient leur

entière responsabilité en cas d'incident technique ou de problème physique de quelque ordre qu'il soit, survenant pendant ou à la suite des phases de mesures SPL inhérentes aux concours et au SHOW SPL.

Section 1 - Règles Générales

Les compétiteurs peuvent utiliser le signal sonore de leur choix pendant les compétitions.

Additifs :

- ⇒ Le signal sonore qui sera utilisé peut provenir de n'importe quelle source qui est spécialement conçue pour jouer de la musique. Ceci inclut les lecteurs de cassettes, lecteurs de CD et changeur, lecteurs de DVD et changeur, MP3, les autoradios AM/FM/Satellite, Smartphones, tablettes, etc...
- ⇒ Une liaison câblée ou sans fils entre la source et le système audio sont tous deux autorisés. Ceci inclut des câbles RCA, fibre optique, Bluetooth, Wifi, etc...
- ⇒ Le signal sonore peut consister en de la musique, des pistes de tests ou n'importe quel type de signal sonore enregistré.
- ⇒ Le signal sonore peut provenir du commerce (typiquement un CD que vous avez acheté) ou bien d'un enregistrement fait "maison".

Exceptions :

- ⇒ Les compétiteurs DOIVENT utiliser le CD **dB Jams Vol 20** (ou une copie numérique du CD) à tous les événements multipoints. Si un événement multipoint a lieu avant disponibilité du CD officiel, la version précédente peut être utilisée. (Veuillez s'il vous plaît visiter le site www.dbdragracing.com pour plus d'information sur le CD officiel des compétitions de dB Drag Racing de l'année en cours.) Seuls les compétiteurs disposant d'une licence valide sont autorisés à utiliser une copie numérique du CD officiel. Les compétiteurs doivent justifier leur droit en présentant leur carte de membre au juge.
- ⇒ A tous les événements multipoints, les compétiteurs sont obligés d'utiliser des fréquences comprises entre 20 et 60hz dans toutes les divisions Street Stock / Street et entre 20 et 80 Hz en Super Street et Extrême. Si le plus haut score SPL d'un compétiteur est réalisé à une fréquence de 61Hz ou au-delà (en division Street Stock et Street) et à une fréquence de 81Hz ou au-delà (en division Super Street et Extreme), alors le score sera **enregistré à 0**. Si la violation se produit durant les tours de qualification, le compétiteur peut être invité à ré-essayer à la seule discrétion du juge de tête. Si la violation se produit durant les phases finales, le compétiteur sera disqualifié de la compétition, quel que soit le score effectué.

Les réglages du système sonore peuvent être réalisés pendant que le véhicule est mesuré à condition qu'aucune règle ne soit violée pendant cette phase.

Le moteur du véhicule peut fonctionner sur l'aire de jugement aussi longtemps que voulu tant que les conditions suivantes sont respectées:

- ⇒ Le fonctionnement du véhicule ou du système sonore ne doit pas mettre en danger le juge, le compétiteur, les spectateurs, et/ou n'importe quelle personne ou matériel présent.
- ⇒ Le frein à main du véhicule doit être serré.
- ⇒ Les roues doivent être bloquées.
- ⇒ Le capot moteur doit être fermé.
- ⇒ Le régime maximum du moteur ne doit pas excéder 2000 tours/minute.
- ⇒ Un coupe-circuit moteur doit être facilement accessible depuis l'extérieur du véhicule pour les compétiteurs qui bloquent (vissage, sanglage, etc.) des portes du véhicule pendant les mesures.

Il est de la responsabilité du compétiteur d'être en adéquation avec les conditions listées ci-dessus. Les compétiteurs trouvés en violation de l'une ou de plusieurs de ces conditions pourront être disqualifiés de la compétition.

Le concurrent doit être hors de son véhicule pendant que le véhicule est mesuré et toutes les portes, vitres et autres ouvrants du véhicule doivent rester fermés pendant ce laps de temps.

Exceptions :

Les compétiteurs peuvent rester à l'intérieur du véhicule durant la mesure **à condition de respecter les exigences suivantes :**

- ⇒ **Le concurrent licencier (propriétaire de la licence) est défini comme le seul opérateur du système son (pas un coéquipier)**

- ⇒ Le concurrent doit s'asseoir sur le siège du conducteur. Des passagers supplémentaires sont interdits.
- ⇒ Le concurrent doit porter des protections auditives adéquates tout le temps. Enlever les protections auditives pendant que l'on se trouve à l'intérieur du véhicule aura pour résultat l'obtention d'un score de 0.
- ⇒ Le concurrent doit signer un formulaire de participation dBDRR qui comprend une renonciation indiquant que le concurrent comprend que «l'exposition à des niveaux élevés de pression sonore peut entraîner une perte auditive temporaire ou permanente».
- ⇒ Il est de la responsabilité du compétiteur d'utiliser une protection auditive adéquate quand son système est en marche à un niveau sonore élevé.

Quand la procédure de mesure de SPL commence, les concurrents ont 30 secondes pour réaliser leurs meilleurs scores. L'équipement de mesure SPL enregistrera et sauvera le score le plus élevé de chaque concurrent durant le laps de temps de 30 secondes.

Les concurrents ne peuvent pas ouvrir leurs véhicules durant la mesure. Si un concurrent ouvre son véhicule pendant la mesure, le score du compétiteur pourra être annulé. Si la violation se produit pendant les tours de qualification, le compétiteur pourra être invité à ré-essayer à la discrétion du juge de tête. Si la violation se produit pendant les phases finales, le compétiteur perdra le round.

Section 2 - Le Système de Classification des Concurrents

Les concurrents sont classés par la nature des composants dans leur système sonore et le niveau de modification de leur véhicule. Pour les limitations des modifications des véhicules spécifiques pour chaque catégorie, veuillez-vous référer à la section 3.

La dBDRR considère qu'un haut-parleur est un subwoofer à partir d'un diamètre minimum de 25cm.

Tous les subwoofers dans un véhicule (25 cm et plus grand) seront comptabilisés afin de déterminer dans quelle classe le compétiteur devra concourir.

Additifs :

- ⇒ Chaque subwoofer dans une configuration isobarique ou Compound devra être compté.
- ⇒ Chaque subwoofer "caché" (tels que ceux que l'on trouve dans les caissons passe-bande) devra être compté.
- ⇒ Les subwoofers passifs et évents ne sont pas considérés comme des subwoofers et ne comptent pas comme tels.
- ⇒ Si le plus grand haut-parleur du système sonore du compétiteur est plus petit que 25 centimètres (25.4 cm) de diamètre, alors tous les haut-parleurs qui sont utilisés pour reproduire des fréquences basses seront considérés comme woofers.

Les subwoofers factices sont strictement interdits. Si un compétiteur a installé des subwoofers de telle manière à être surclassé, le compétiteur pourra être re-classé ou disqualifié à la seule discrétion du juge de tête.

Exemple :

- ⇒ Un compétiteur qui normalement concourt dans la catégorie Super Street 1-2 se présente à un concours et décide que sa catégorie est trop compétitive à son goût. Dans un effort de tromperie vis à vis du système de classification des concurrents, il souhaite migrer vers la catégorie supérieure c'est à dire en Super Street 3-4. Le compétiteur place 2 subwoofers dans le fond de son véhicule de façon factice. Maintenant, il y a 4 subwoofers dans le véhicule, mais les 2 subwoofers qui viennent d'être juste "installés" ne font légitimement pas partie du système acoustique. Ce genre de tentative est strictement interdit.

Chaque voiture de compétition ne peut concourir que dans une et une seule catégorie à chaque événement dB Drag Racing.

Additifs :

- ⇒ Les compétiteurs ne peuvent pas faire enregistrer le même véhicule dans plus d'une catégorie à un événement dB Drag.
- ⇒ Un compétiteur peut participer à plusieurs catégories d'un concours dB Drag avec plusieurs véhicules. Les voitures ne doivent pas être dans la même catégorie et à condition que chaque véhicule est enregistré sous un nom propre.

La section suivante contient des informations de base concernant la classification du compétiteur basé sur l'équipement installé dans son véhicule. Pour les limitations des modifications des véhicules spécifiques pour chaque catégorie, veuillez-vous référer à la section 3. Pour un aperçu rapide de chaque catégorie veuillez consulter le tableau des divisions.

Division Street Stock :

La division Street Stock est destinée pour la grande majorité des amateurs de son embarqué. Les vans et véhicules commerciaux sont interdits. Toutes les catégories de cette division ont des limitations de puissance **et un nombre total de conducteur électrique** excepté en Street Stock NL. Il n'y a aucune limitation en nombre de sub ni en taille de sub dans cette division.

Street Stock 500

~~500 Watts RMS Maximum d'amplificateurs (puissance mesurée)~~

~~Un maximum TOTAL de 2 conducteurs électriques peut être utilisé pour connecter l'amplificateur(s) au(x) woofer(s).~~

Street Stock 1K

1000 Watts RMS Maximum d'amplificateurs (puissance mesurée)

Un maximum TOTAL de 2 conducteurs électriques peut être utilisé pour connecter l'amplificateur(s) au(x) woofer(s).

Street Stock 2K

2000 Watts RMS Maximum d'amplificateurs (puissance mesurée)

Un maximum TOTAL de 2 conducteurs électriques peut être utilisé pour connecter l'amplificateur(s) au(x) woofer(s).

Street Stock 5K

5000 Watts RMS Maximum d'amplificateurs (puissance mesurée)

Un maximum TOTAL de 2 conducteurs électriques peut être utilisé pour connecter l'amplificateur(s) au(x) woofer(s).

Street Stock NL

La puissance d'amplificateurs (puissance mesurée) est illimitée

Un maximum TOTAL de 4 conducteurs électriques par sub

Street Stock Wall 5K (Mur)

5000 Watts RMS Maximum d'amplificateurs (puissance mesurée)

Un maximum TOTAL de 2 conducteurs électriques peut être utilisé pour connecter l'amplificateur(s) au(x) woofer(s).

Street Truck 5K

5000 Watts RMS Maximum d'amplificateurs (puissance mesurée)

Un maximum TOTAL de 2 conducteurs électriques peut être utilisé pour connecter l'amplificateur(s) au(x) woofer(s).

Division Super Street

La division Super Street est conçue pour les compétiteurs souhaitant optimiser l'équipement audio dans leurs véhicules sans faire les modifications structurelles nécessaires en la division Extreme. Il n'est pas rare de trouver dans cette division des compétiteurs expérimentés. Des composants de compétitions sont couramment utilisés dans cette division. Toutes les catégories de cette division ont une limitation en nombre de sub exceptés en Super Street NW et Super Street 5+. Il n'y a aucune limitation de puissance dans cette division.

Super Street NW

1 Woofers et + de n'importe quelle taille

Super Street 1-2

1 à 2 Woofers de n'importe quelle taille

Super Street 3-4

3 à 4 Woofers de n'importe quelle taille

Super Street 5+

5 Woofers et + de n'importe quelle taille

Super Street X

1 Woofers et + de n'importe quelle taille

Division Extreme

La classe Extreme est destinée aux compétiteurs souhaitant pousser leurs systèmes aux limites mêmes de la technologie et au-delà. Généralement, seuls les candidats les plus chevronnés participent à cette classe et ils le font à un niveau professionnel. Il n'y a aucune limitation en nombre de sub ni en taille de sub dans cette division. (8 conducteurs électriques maximum au total peuvent être branchés par sub).

Pour qu'un véhicule soit admissible dans la classe Extreme, il doit répondre à au moins 3 des critères suivants :

- ⇒ Pare-Brise blindé
- ⇒ Tableau de bord modifié (non OEM)
- ⇒ Compartiment de passagers modifié (non OEM)
- ⇒ Portes boulonnées
- ⇒ Haut-parleur

~~Extreme 5K~~

~~5000 Watts RMS Maximum d'amplificateurs (puissance mesurée)~~

~~Un maximum TOTAL de 4 conducteurs électriques peut être utilisé pour connecter l'amplificateur(s) au(x) woofer(s).~~

Extreme NL

La puissance d'amplificateurs (puissance mesurée) est illimitée

Les classes listées ci-dessus sont les classes standards recommandées pour le dB Drag Racing. Typiquement, l'ensemble de ces classes sont présentes lors des événements multipoints. Cependant, s'il y a moins de 4 participants dans une de ces classes ou si l'événement n'est pas un multipoint, l'organisateur du concours peut, à sa discrétion, combiner une ou plusieurs classes afin de mieux promouvoir les duels. Dans tous les cas, le nombre de classe proposé, et leurs spécifications, sont à la discrétion de l'organisateur du concours.

Section 3 - Réglementation sur le Compartiment Passager

Le compartiment passager et le compartiment d'écoute/mesure ne sont en fait qu'une seule et même chose. (Sous-entendu: les mesures seront effectuées dans le compartiment passager)

Aucune partition ou autre barrière ne doit diviser ou compartimenter le compartiment passager.

(Sous-entendu: l'environnement d'écoute doit être approximativement celui que l'on retrouve typiquement dans un véhicule)

Le pare-brise et les portes doivent fonctionner en tant que limites non obstruées du compartiment passager.

(Sous-entendu : l'environnement d'écoute doit être approximativement le même que celui trouvé dans un véhicule, où les portes et le pare-brise agissent comme des "murs" vis à vis de l'environnement d'écoute)

La taille (le volume d'air) du compartiment passager ne peut pas être changée pendant la compétition. (Par exemple: le caisson ne peut pas être avancé, les airbags ne peuvent pas être déployés, etc)

L'intérieur du véhicule ne peut pas être "pressurisé" ou "dépressurisé" à l'aide d'un gaz ou d'un liquide de quelque type qu'il soit. Par ailleurs, l'air contenu dans l'habitacle ne peut pas être remplacé par un gaz ou un liquide de quelque sorte qu'il soit.

Rien ne doit interférer le placement de la sonde de mesure ou l'utilisation du gabarit de placement de sonde.

Toutes les surfaces réfléchissantes, exceptés le pare-brise et le tableau de bord, doivent être localisées à 12 pouces au minimum (30.48 centimètres) de la sonde de mesure. (Note : Les surfaces réfléchissantes n'interféreront pas avec l'équipement de mesure). Toute surface de plus de 9.525 mm est considérée comme réfléchive.

Les possibilités de modification du compartiment passager sont limitées par la division où le compétiteur concourt.

Additif :

- ⇒ Pour clarifier ses propos, La dBDRRA utilise le terme de "modification" pour décrire les changements qui ont été réalisés dans le véhicule afin de pouvoir installer le système sonore ou bien pour améliorer le score du compétiteur.

Quelques exemples de modification du compartiment passager :

- ⇒ Remplacement des vitres d'origine
- ⇒ Remplacement du tableau de bord d'origine
- ⇒ Remplacement des sièges d'origine
- ⇒ Renforcement des panneaux de portes
- ⇒ Rehaussement du plancher et abaissement du toit
- ⇒ Suppression ou remplacement de la console centrale d'origine

Note spéciale sur l'utilisation normale de la voiture (Normal Use)

- ⇒ La plupart des classes en DB Drag Racing requièrent à ce que le véhicule réponde à des exigences diverses d'utilisation normale du véhicule (Veuillez-vous référer au tableau des divisions pour vérifier les spécificités de l'utilisation normale pour chaque classe). Chaque fois qu'une restriction sur l'utilisation normale du véhicule est spécifiée, l'équipement audio et son installation ne doivent interférer avec le fonctionnement normal du véhicule tel que prévu par le constructeur du véhicule.

Exemples :

- ⇒ En Street Stock, un caisson de basse trop grand et débordant sur le dossier rabattu du siège arrière, empêcherait l'utilisation normale de la banquette arrière. La division Street Stock exige une utilisation normale de la voiture « Partout », cette installation violerait la règle de l'utilisation normale.
- ⇒ Le rétroviseur central est manquant. L'installation sonore n'a aucun rapport avec le rétroviseur central, la restriction d'utilisation normale ne s'applique pas.
- ⇒ Le moteur de soufflerie d'air conditionné a été retiré du véhicule. Si le moteur a été supprimé pour permettre l'adaptation du système sonore, la restriction d'utilisation normale est en infraction. Dans le cas contraire, le retrait est acceptable.
- ⇒ Un caisson d'extrêmes graves est monté dans la zone de chargement d'une berline à hayon. Cela ne viole pas la règle d'utilisation normale, car la zone de chargement est conçue comme une zone à usage général qui peut être utilisée pour un usage tel que ceci.
- ⇒ Les ceintures de sécurité du véhicule sont manquantes. Si la suppression de la ceinture de sécurité a été faite pour permettre l'adaptation du système sonore, la restriction d'utilisation normale est en infraction. Dans le cas contraire, le retrait est OK.

Note spéciale sur les pièces de rechange équivalentes :

- ⇒ Il y a plusieurs endroits dans ce règlement où le terme "pièce de rechange équivalente" est utilisé. La dBDRRA considère qu'une pièce de rechange équivalente doit être strictement identique au produit d'origine qu'il remplace que ce soit en termes de forme ou de fonction. Ceci inclut la rigidité structurelle, l'apparence et la taille.

Exemple :

- ⇒ si un compétiteur remplace le panneau de porte sur sa voiture, il sera acceptable que le remplacement soit réalisé avec une épaisseur de 3,175 mm de fibre de verre + un habillage rembourré, de telle manière que la rigidité structurelle, l'apparence, et la taille du panneau de remplacement soient similaires à ceux du panneau original. D'un autre côté, un panneau de remplacement réalisé à l'aide d'une épaisseur de 2,5 cm de MDF ne pourra être permis car la rigidité structurelle du panneau de remplacement est différente par rapport à l'original. Notez que ceci n'est qu'un exemple, ce n'est pas l'épaisseur des matériaux de remplacement qui détermine si il est acceptable ou pas, mais sa rigidité.

Notes spéciales sur l'installation de haut-parleurs autres que des subwoofers :

- ⇒ Les haut-parleurs qui ont un diamètre maximum inférieur à 25 cm peuvent être installés n'importe où dans le véhicule, à condition que leur installation ne viole aucune règle existante.
- ⇒ Il est autorisé de renforcer les panneaux de portes à l'endroit où les haut-parleurs sont installés dans les portes.
- ⇒ Les cales sont aussi autorisées, telles que les fabrications en fibre de verre ou autres modifications qui sont réalisées dans le but d'améliorer l'installation des haut-parleurs à l'endroit choisi.

Notes spéciales sur les matériaux insonorisant, mousse expansive et ruban adhésif :

- ⇒ Une quantité illimitée de matériaux d'insonorisation peut être utilisée partout dans le véhicule à condition qu'aucune autre règle ne soit violée. Pour la zone située devant les montants de portes avant (à l'exclusion de la division Extreme) le look original de la voiture doit être conservé.
- ⇒ Une quantité illimitée de mousse expansive peut être utilisée dans le véhicule à condition qu'aucune autre règle ne soit violée. Pour la zone située devant les montants de portes avant (à l'exclusion de la division Extreme) le look original de la voiture doit être conservé.
- ⇒ Les concurrents peuvent temporairement utiliser du ruban adhésif pour sceller leurs entrées d'air conditionné, les bouches de chauffage, toit ouvrant, vitres latérales du côté conducteur et passager à condition qu'aucune autre règle ne soit violée.
- ⇒ Les concurrents peuvent utiliser temporairement du scotch à l'extérieur de leur véhicule pour étanchéifier et / ou sécuriser le pare-brise, fenêtres, trappes, portes, toit ouvrant, etc. à condition qu'aucune autre règle ne soit violée.

Restrictions générale sur les sièges :

- ⇒ Les sièges de Karting, de jeux vidéo, de Buggy etc. ne sont pas considérés comme un remplacement OEM, car ils ne répondent pas aux critères de taille, de rigidité, d'apparence etc.
- ⇒ Les sièges doivent être fixés dans les emplacements d'origine à l'exception de la division extrême.
- ⇒ Un minimum de 76.2 cm doit être maintenu entre et le système de mesure et le siège durant la durée du test.

Restrictions sur le compartiment passager en division Street Stock

Rien dans le système acoustique ne doit pouvoir interférer avec l'utilisation ou le fonctionnement normal du véhicule.

Les sièges peuvent être rabattus pendant la compétition, mais ils ne peuvent pas être enlevés du véhicule. Les compétiteurs qui rabattent leurs sièges doivent pouvoir faire la démonstration que l'installation de leur système acoustique n'interfère pas avec le fonctionnement normal des sièges qui sont rabattus.

Additif :

- ⇒ Si le véhicule a plus de 2 rangées de places, alors les rangées additionnelles (3+) peuvent être enlevées à la discrétion du concurrent.

Si le Véhicule est un Pick-up ou à une "cabine", alors la restriction "d'utilisation normale" pour la partie qui est située derrière le siège avant est écartée.

Additifs :

- ⇒ Cette règle s'applique seulement aux Pick-up qui ont des "sièges de saut" situés derrière le siège avant. Le dBDR définit un "siège de saut" comme siège d'origine qui a été conçu pour être plié contre le côté ou le dos de la cabine passager du Pick-up.

- ⇒ Ces sièges de saut ne peuvent être enlevés du Pick-up, mais ils peuvent être pliés afin de s'adapter au système sonore.

Restrictions sur le compartiment passager en division Super Street

Les modifications du compartiment passager depuis le montant de porte avant sont interdites.

Additifs :

- ⇒ Les garnitures d'origine (ou pièce de rechange équivalente) doivent rester en place devant les montants de portes avants.
- ⇒ Les panneaux de portes d'origine (ou pièce de rechange équivalente) doivent rester en place devant les montants de portes avants.
- ⇒ La moquette d'origine (ou pièce de rechange équivalente) doit rester en place devant les montants de portes avants.

Exceptions :

Les concurrents peuvent installer une barre de renfort devant le montant de porte avant du sol au plafond à condition qu'aucune autre règle ne soit violée.

- ⇒ La largeur ou le diamètre de la barre doit être de 2 pouces (5,08 cm) maximale.
- ⇒ Une plaque de montage peut être utilisée pour fixer le haut et le bas de la barre sur le véhicule.
- ⇒ La surface de chaque plaque de montage est limitée à 16 pouces carrés (103,23 cm²) et l'épaisseur maximale de chaque plaque est limitée à un quart de pouce (6,35 mm).

Notes spéciales sur la catégorie SUPER STREET X :

Cette classe est destinée aux véhicules de compétition qui ne sont pas admissibles dans la division Street Stock, dans la division Extreme ou aux classes normales de Super Street. Toutes les règles régulières de la division Super Street s'appliquent avec les exceptions suivantes :

- ⇒ Toutes les restrictions de la divisions Super Street ne s'appliquent pas (paragraphe précédent).
- ⇒ Les constructions de portes sont autorisées.
- ⇒ Les renforts de plancher sont autorisés.
- ⇒ Les baisses de toit, les renforts de toit et les têtes de pavillon manquants sont tous acceptables.
- ⇒ Panneaux manquants, tapis et autres pièces OEM sont acceptables.
- ⇒ Les barres de renfort non standard, les consoles centrales, les sièges de rechange sont acceptables.
- ⇒ Les pare-brise laminés (2 OEM Max) sont autorisés.

Les concurrents peuvent plier ou enlever les sièges dans le véhicule.

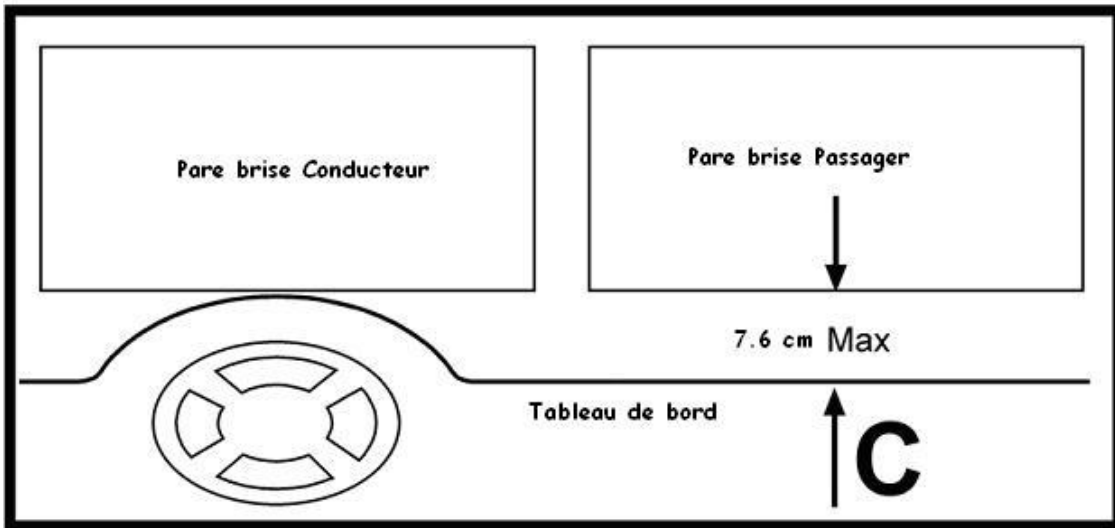
Restrictions sur le compartiment passager en division Extreme

Les restrictions suivantes indiquent ce que chaque compétiteur doit faire et ce qu'il peut faire. Toutes autres modifications à la cabine passagère sont interdites.

Chaque véhicule doit avoir un tableau de bord.

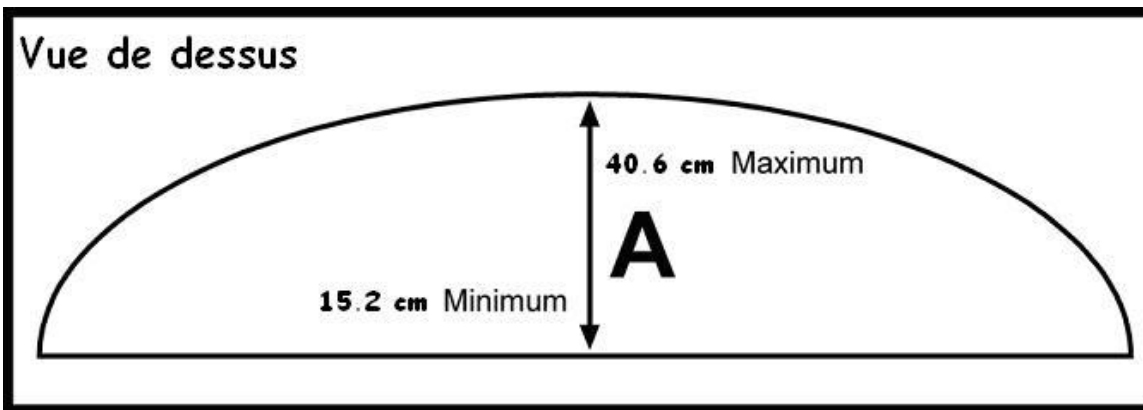
Additifs :

- ⇒ Si le tableau de bord est celui d'origine, alors aucune modification externe de celui-ci ne peut être faite (remplir le tableau de bord de mousse expansive ou le renforcer et/ou le rigidifier est accepté si aucune autre règle n'est violée). Les véhicules qui ont un tableau de bord d'origine sont exempts des directives suivantes exceptée la distance entre le micro et le pare-brise.
- ⇒ Le point le plus élevé du dessus du tableau de bord peut ne pas se prolonger au-dessus du plan horizontal défini par le fond du pare-brise.
- ⇒ Le plus bas point du dessus du tableau de bord ne peut être localisé plus bas que 7.62 centimètres au-dessous du plan horizontal défini par le fond du pare-brise.



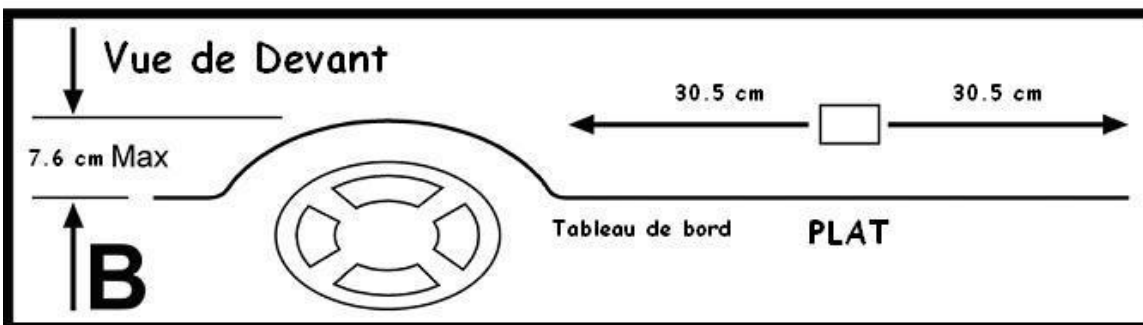
C = 7.6 cm Maximum

- ⇒ La profondeur minimum entre le tableau de bord et le pare-brise au centre du véhicule sera de 15.24 centimètres quand il est mesuré à partir du bord du tableau de bord jusqu'au pare-brise. La profondeur maximum sera de 40.64 centimètres.



A = 15.2 cm Minimum / 40.6 cm Maximum

- ⇒ Le plan du tableau doit avoir une surface plate et horizontale par rapport au sol de 30,48 cm vers la gauche et 30,48 cm vers la droite (mesurée horizontalement) de l'endroit du placement de la sonde.



B = 7.62 MAXIMUM

- ⇒ Le tableau de bord doit être complètement plein (sans trou ou perforation) et doit se prolonger de droite à gauche, du mur au pare-brise jusqu'au rebord arrière du tableau de bord, et verticalement, du pilier de pare-brise du côté conducteur au pilier de pare-brise du côté passager.
- ⇒ Le rebord arrière du tableau de bord (le bord du tableau de bord qui fait face à la cabine passager) doit être droit et perpendiculaire à la ligne centrale du véhicule une fois vu du dessus.

- ⇒ Le rapport entre le tableau de bord et le pare-brise sera tel que la sonde peut être placée sur le pare-brise et les distances appropriées de la sonde au tableau de bord (4 pouces ou 10.16 centimètres) et la sonde au pilier de pare-brise (30.48 centimètres) peut être réalisée.

Chaque véhicule peut avoir une console centrale.

Additifs :

- ⇒ Les consoles centrales ne doivent pas excéder la hauteur du tableau de bord.
- ⇒ Une distance minimum "espace libre" de 33.02 centimètres DOIT être respectée à TOUS LES points entre chaque côté de la console centrale et chaque porte (mesuré horizontalement et perpendiculaire à la ligne centrale du véhicule).
- ⇒ Les consoles centrales ne doivent pas interférer avec le test de la corde.
- ⇒ Si aucune console centrale n'est présente, alors 33.02 centimètres depuis chaque porte seront considérés comme zone de "l'espace libre".

Les concurrents PEUVENT construire un toit descendant vers le bas si désiré.

Additifs :

- ⇒ La construction du toit descendant vers le bas ne peut pas descendre de plus de 7.62 centimètres au-dessous du dessus du montant de porte.
- ⇒ Pour ces endroits devant la porte (entre la porte et le pare-brise) et derrière la porte (entre la porte et le panneau de cloison), le toit descendant vers le bas peut ne pas prolonger plus de 7.62 centimètres au-dessous de la partie la plus inférieure du dessus du montant de porte. Pour les portes courbées, le point de référence est défini par l'intersection des deux lignes imaginaires comme montré dans la figure ci-dessous.

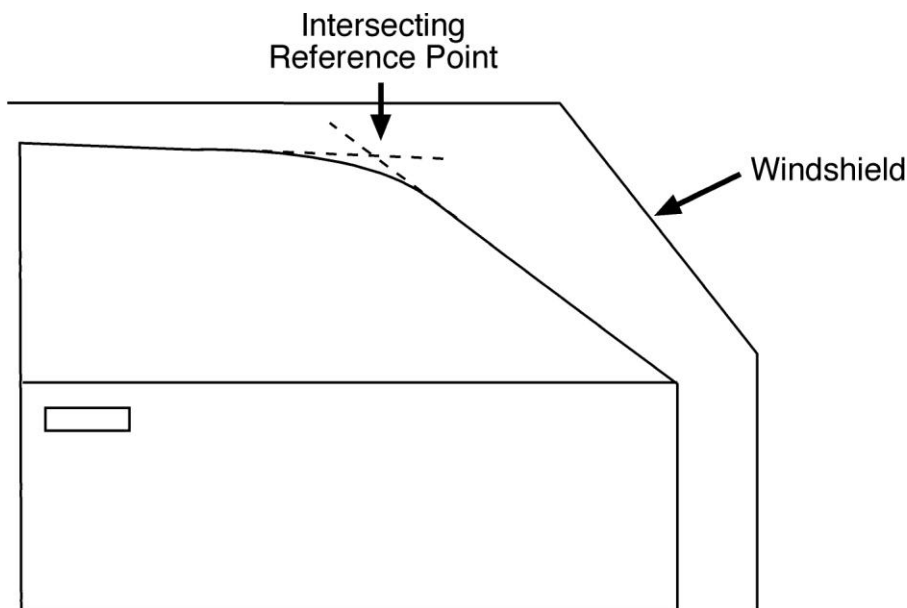


Figure 11-c – Point de référence pour les portes.

Les concurrents PEUVENT construire des habillages de plancher.

Les concurrents PEUVENT construire un plancher pour couvrir les passages de pied d'origine.

Additif :

- ⇒ Dans l'intérêt de la sécurité, les concurrents sont encouragés à ne pas modifier les pédales de pied d'origine du véhicule (pédale d'accélérateur, pédale de freinage, embrayage, et frein de stationnement).

Les concurrents DOIVENT maintenir un minimum de séparation verticale de 76.2 centimètres entre le toit descendant vers le bas et le plancher (habillage de plancher) à TOUS LES endroits dans la cabine passager excepté au-dessus de la console centrale et du tableau de bord.

Additifs :

- ⇒ Une tige de 76.2 centimètres sera utilisée pour déterminer la conformité. Le juge tiendra la tige verticalement et la déplacera à l'intérieur de la cabine passager. Si le mouvement de la tige est empêché, alors le véhicule échoue à la conformité de cette règle.
- ⇒ Les renforts situés en dehors du secteur "de l'espace libre" défini dans la section 3-11b ne constitueront pas un empêchement à cet essai.

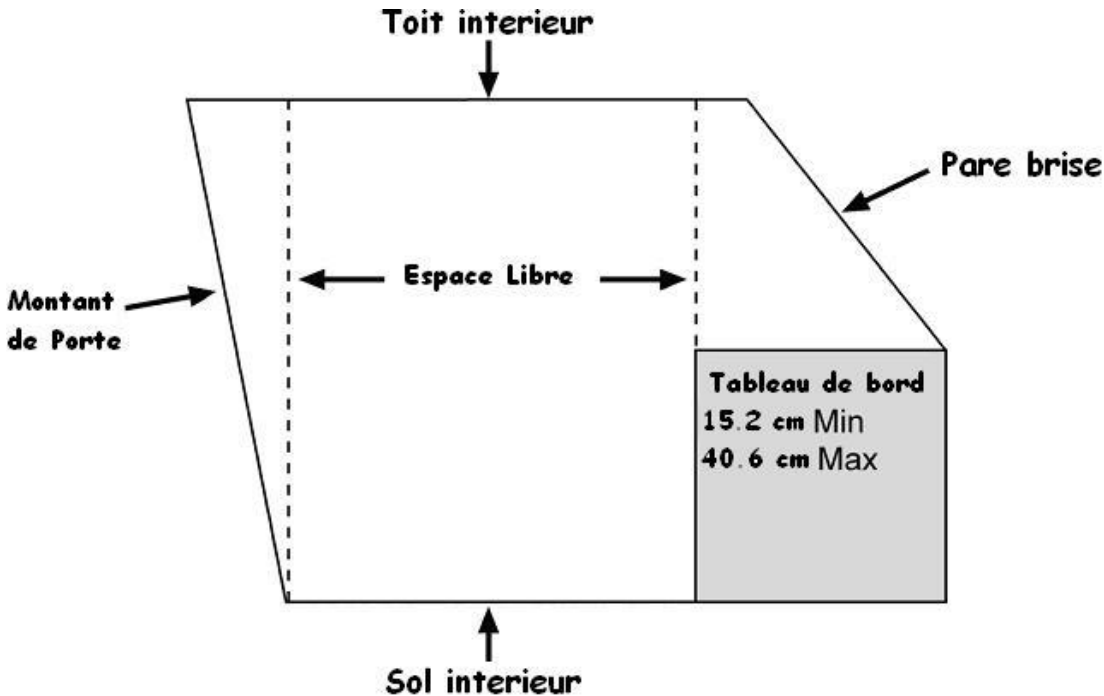


Figure 3-11f1 – Dans l'exemple ci-dessus, le rebord arrière supérieur du tableau de bord définit le plan vertical qui est utilisé pour établir la région libre de l'espace de mesure (notez comment le tableau de bord n'est pas situé complètement sous l'emplacement du pare-brise d'origine).

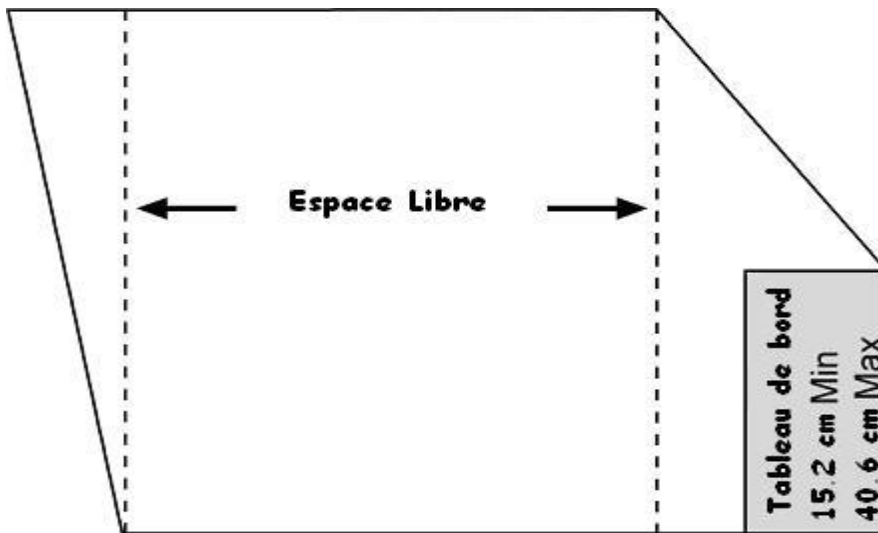


Figure 3-11f2 – Dans l'exemple ci-dessus, l'armature de pare-brise supérieure d'origine définit le plan vertical qui est utilisé pour établir la région libre de l'espace de mesure (notez comment le tableau de bord est situé complètement sous l'emplacement du pare-brise d'origine).

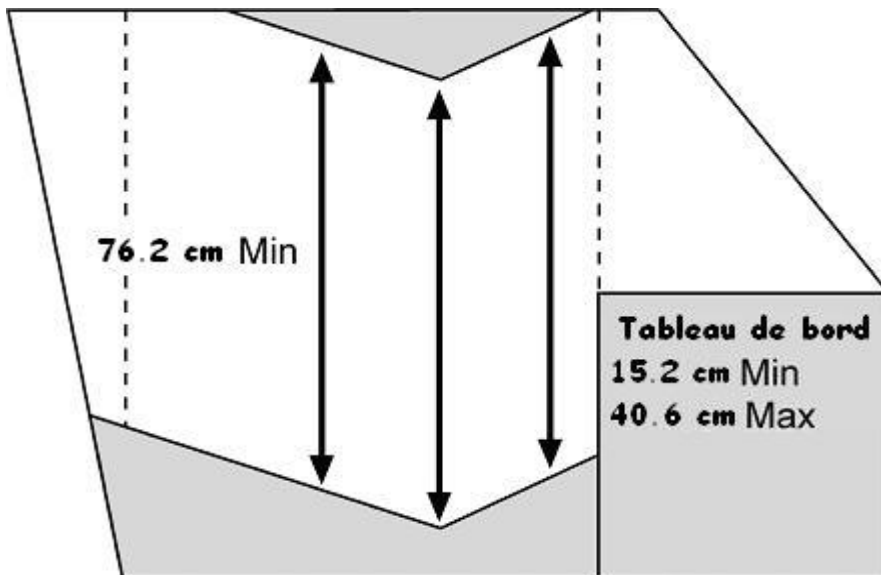


Figure 3-11f3 – Dans l'exemple ci-dessus, le rebord arrière supérieur du tableau de bord définit le plan vertical qui est utilisé pour établir la région libre de l'espace de mesure. Cet exemple dépeint également comment les changements du toit descendant vers le bas et l'habillage de plancher doivent respecter une distance verticale minimum de 76.2 cm.

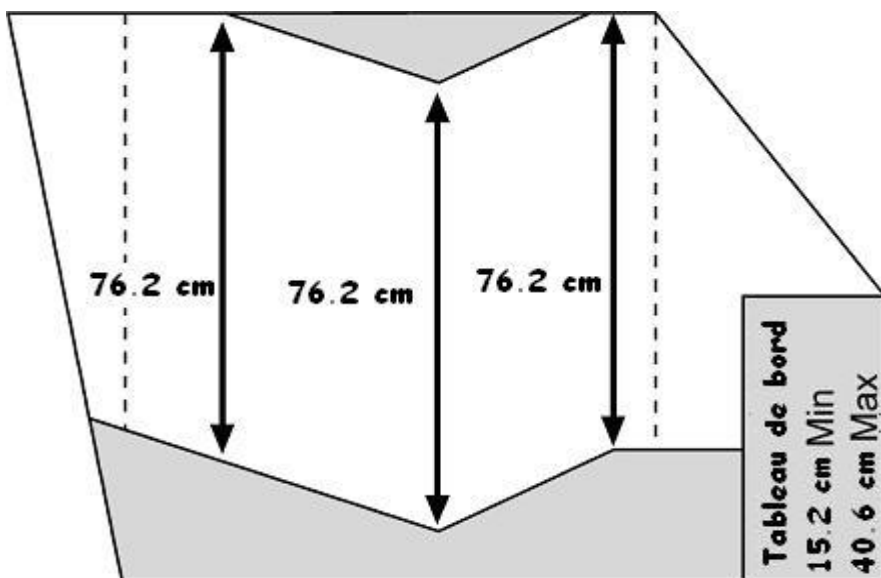


Figure 3-11f4 – Dans l'exemple ci-dessus, l'armature de pare-brise supérieure d'origine définit le plan vertical qui est utilisé pour établir la région libre de l'espace de mesure. Cet exemple dépeint également comment les changements du toit descendant vers le bas et l'habillage de plancher doivent respecter une distance verticale minimum de 76.2 cm.

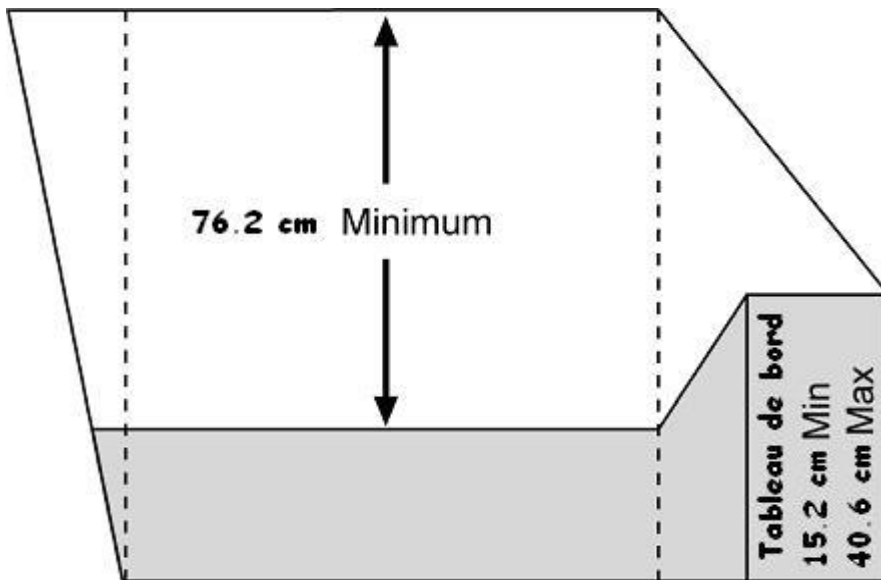


Figure 3-11f5 – Dans l'exemple ci-dessus, l'armature de pare-brise supérieure d'origine définit le plan vertical qui est utilisé pour établir la région libre de l'espace de mesure. Notez la rampe qui est employée à partir du rebord arrière du tableau de bord à l'habillage de plancher.

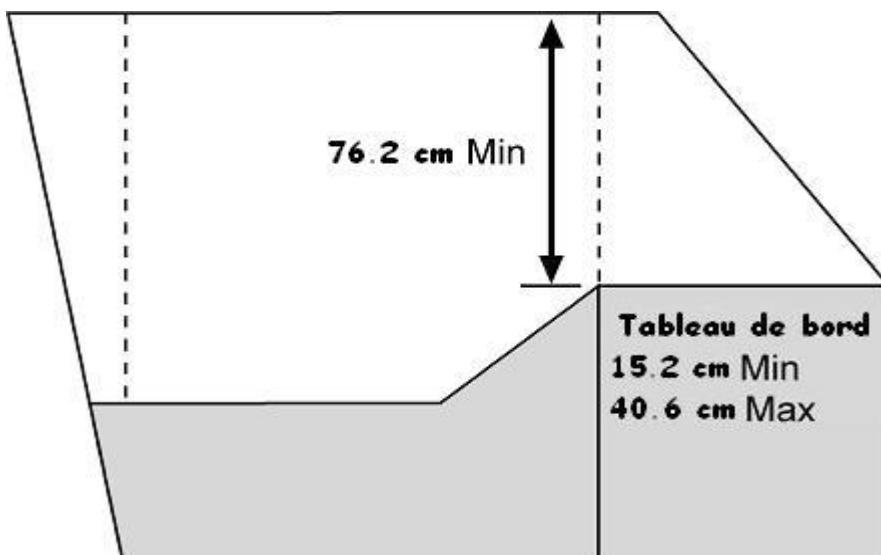


Figure 3-11f6 – Dans l'exemple ci-dessus, le rebord arrière supérieur du tableau de bord définit le plan vertical qui est utilisé pour établir la région libre de l'espace de mesure. Notez la "rampe" qui est employée à la transition à partir du rebord arrière du tableau de bord à l'habillage de plancher.

Les concurrents PEUVENT construire leurs panneaux de porte si désiré.

Additifs :

- ⇒ La distance maximum qu'ils peuvent avancer jusqu'à la cabine passager est de 15.24 centimètres (mesurée à partir de l'emplacement du panneau de porte original).
- ⇒ Des cavités de porte ou dans les portes sont interdites.

Les concurrents PEUVENT installer des renforts si désiré.

Additifs :

- ⇒ La largeur totale de tous les renforcements à l'avant du montant des portes est de 15 cm (pour savoir si l'on est en conformité avec cette règle, il suffit de mesurer la largeur la plus importante de chaque renforcement).

Puis, on les additionne les uns aux autres. La valeur finale ne doit pas dépasser 15 cm au maximum).

- ⇒ Le secteur "de l'espace libre" défini dans la section 3-11b doit demeurer exempt de renforts.
- ⇒ Si le renfort "y" prend 2 bras ou plus, alors la largeur du renfort sera considérée comme somme du point le plus large sur chaque bras ou largeur maximum de la "jambe" simple, celui qui est plus grand.

Exemple 1 : Un compétiteur utilise un simple renforcement de 10 x 10 cm du sol au plafond. La plus grande largeur du renforcement est de 10 cm, par conséquent la règle est respectée.

Exemple 2 : Un compétiteur utilise un simple renforcement de 5 x 10 cm du sol au plafond. La plus grande largeur du renforcement est de 10 cm, par conséquent la règle est respectée.

Exemple 3 : Un compétiteur utilise deux renforcements de 5 x 10 cm du sol au plafond. La plus grande largeur du renforcement est de 10 cm. La largeur totale du renforcement est alors de $10 + 10 = 20$ cm ce qui est plus que permis.

Exemple 4 : Un compétiteur a un renforcement de 5 x 5 cm depuis le tableau de bord jusqu'au plafond, un autre de 5 x 5 cm du tableau de bord jusqu'au sol, et un troisième de 5 x 5 cm du sol au plafond. La largeur totale des renforcements est alors de $5 + 5 + 5 = 15$ cm, par conséquent la règle est respectée.

Exemple 5 : Un compétiteur utilise deux tuyaux de 7,5 cm de diamètre pour raccorder le sol au plafond. La plus grande dimension de chaque tuyau est de 7,5 cm. Par conséquent la largeur totale du renforcement sera de $7,5 + 7,5 = 15$ cm, la règle est donc respectée.

Section 4 – Réglementation sur le véhicule

Le véhicule doit pouvoir être conduit dans et hors de l'aire de jugement.

Additif :

- ⇒ Le moteur du véhicule doit être utilisé pour propulser le véhicule dans et hors des voies d'accès à la mesure (des moteurs de démarreur, etc. ne peuvent être employés en tant que moyens de propulsion).

Exception :

- ⇒ Quelques événements peuvent interdire le fonctionnement du moteur. Dans des situations telles que celles-ci ou quand la sécurité est un problème, on peut alors déroger à la règle.

La taille et le placement des portes du véhicule ne doivent pas être modifiés.

Additifs :

- ⇒ Les compétiteurs de la division Extrême peuvent installer des fixations de portes (pour la sécurité) autour du périmètre de l'ouverture. Chaque fixation doit être de moins de 5.08 cm. Si une fixation est attachée au montant de porte elle doit être facilement retirable pour permettre le test de la corde.
- ⇒ Le montant central ne doit pas être modifié dans un but de contourner le "test de la corde" (voir plus loin dans le règlement).
- ⇒ Au minimum, le véhicule doit avoir une porte côté conducteur et une côté passager. Chacune de ces portes doit être à sa place d'origine pour le conducteur et le passager (c'est à dire sur les côtés opposés du véhicule). Exception: Les véhicules qui sont conçus à la base par le constructeur avec une seule porte (comme par exemple les fourgonnettes de la poste).

Cette règle s'applique seulement aux compétiteurs de la division Extreme.

La vitre d'origine du pare-brise et/ou les vitres latérales du véhicule peuvent être remplacées par un autre matériau tant que ce matériau a approximativement la même place et fonctionnalité que l'original (par exemple Plexiglas, vitres pare-balles, ou d'autres matériaux totalement transparents).

Additifs :

- ⇒ La tendance à remplacer les matériaux veut que l'on se rapproche au maximum des vitres d'origine.
- ⇒ L'épaisseur maximum totale pour n'importe quel matériel de rechange est de 10.16 centimètres.

- ⇒ Le rapport entre le tableau de bord et le pare-brise sera tel que la sonde peut être placée sur le pare-brise et les distances appropriées de la sonde au tableau de bord (10.16 centimètres), et la sonde au pilier de pare-brise (12 pouces ou 30.48 centimètres) peuvent être réalisées.
- ⇒ La surface de visibilité depuis le devant du pare-brise doit être de 3721 cm² au minimum. La surface de vitres doit être symétrique de par nature, avec une transparence équivalente sur les côtés conducteur et passager du véhicule. Important: Seules les zones du pare-brise qui ne seront pas entravées, d'aucune manière que ce soit, seront considérées comme non obstruées. Ceci inclut la teinte de fenêtre.
- ⇒ Il n'y a pas de limite concernant le nombre de renforcements externes du pare-brise qui peuvent être utilisés tant que leur existence ne déroge à aucune autre règle.
- ⇒ Un second pare-brise et / ou vitre peut être utilisé en plus de la vitre d'origine à condition que la distance maximale entre les deux n'excède pas 0,6 mm au centre du pare-brise et / ou de la vitre.
- ⇒ La surface de vitres non obstruée pour les côtés conducteur et passager devra être d'au moins 1291 cm² (par vitre).
- ⇒ Les vitres latérales n'ont pas besoin d'être opérationnelles (elles n'ont pas besoin de monter ou descendre).
- ⇒ Les compétiteurs qui ont remplacé la vitre latérale côté passager par du plexiglas doivent prévoir un trou de 2,54 cm de diamètre (avec un bouchon) au travers d'un matériel transparent pour passer le câble du capteur de pression.

Les modifications de la carrosserie externe d'origine du véhicule ne sont pas permises si les modifications en question changent le volume intérieur du véhicule. La dBDRa définit la carrosserie du véhicule comme étant la carrosserie externe (dessus, devant, derrière, et les côtés) du véhicule à l'origine qui lui donne son apparence caractéristique.

Additifs :

- ⇒ Les "Chop-tops" ne sont pas autorisés.
- ⇒ Les extensions de toit qui ne sont pas d'origine ne sont pas autorisées.
- ⇒ Les extensions de véhicule ou "allongements" qui ne sont pas d'origine ne sont pas autorisés.
- ⇒ La découpe du plancher dans des Pick-up est autorisée en Super Street et en divisions Extrêmes. Mais le caisson et/ou autre équipement qui est situé dans le lit du camion ne se prolongeant plus loin que des parois latérales du châssis. Si le Pick-up a une coquille disponible dans le commerce, alors la restriction de paroi latérale ne s'applique pas. Les coquilles faites maison sont strictement interdites.
- ⇒ Les modifications qui sont de nature strictement esthétique ou qui n'ont aucun effet sur le volume interne du véhicule sont permises.
- ⇒ L'écrasement dans le toit ou les portes du véhicule de telle façon à changer le volume intérieur du véhicule est interdit.
- ⇒ Le renfort externe de la carrosserie est interdit.

Le staff officiel est en droit d'attendre une bonne visibilité dans le véhicule quand on regarde à travers le pare-brise ou les vitres latérales du véhicule. Les pare-brises teintés, autocollants, ou autres matériaux qui pourraient occulter la vue du juge ne peuvent pas être placés sur le pare-brise dans un périmètre de 15.24 cm.

Section 5 – Réglementation de l'Équipement de Car audio

Tout l'équipement de car audio utilisé dans le système sonore d'un compétiteur devra satisfaire les conditions suivantes :

Tout l'équipement de car audio devra être conçu pour être installé et fonctionner dans un environnement automobile.

Tous les amplificateurs de car audio doivent être de par nature linéaires.

Additif :

- ⇒ Les amplificateurs utilisés dans le système acoustique doivent avoir été conçus pour la reproduction audiophile. C'est à dire que le signal ondulé sortant de l'amplificateur doit être une reproduction quasi identique du signal d'entrée. De plus, l'amplitude de la sortie de l'amplificateur doit être proportionnelle au signal d'entrée. Toutes ces recommandations s'appliquent pour des fréquences comprises entre 20 et 80 Hz. La décision pour savoir si un amplificateur est acceptable ou non au niveau du dB Drag Racing est à la seule discrétion de la dBDRa.

Le signal sonore doit être reproduit en utilisant des haut-parleurs de grave conventionnel (subwoofers). La décision pour savoir si un haut-parleur de grave est acceptable ou non au niveau du dB Drag Racing est à la seule discrétion de la dBDRa.

Additifs :

- ⇒ La dBDR définit un haut-parleur de grave conventionnel comme un transducteur électromécanique reproduisant du son qui incorpore un cône, une suspension, un saladier et une bobine.
- ⇒ Le haut-parleur de grave doit être directement alimenté par l'amplificateur audio.
- ⇒ Les haut-parleurs de grave constitués de servomoteurs, d'actionneurs ou de n'importe quelles autres formes de moteur fonctionnant mécaniquement sont explicitement interdits.
- ⇒ Air comprimé, engins explosifs, etc. sont expressément interdits.

Exception :

Les véhicules de compétition et/ou les installations sonores pour automobiles ne doivent PAS être modifiés pendant les finales ou lors d'un événement multi-points sans obtenir l'approbation du juge en chef.

Additifs :

- ⇒ La durée pendant laquelle les modifications sont interdites commence avec le début de l'évènement (l'enregistrement) et finit avec la cérémonie de remise des récompenses à la fin de l'évènement.
- ⇒ Si une demande de modification est accordée, le concurrent devra la réaliser durant le temps octroyé.

Exceptions :

- ⇒ L'équipement sonore automobile peut être remplacé ou échangé à la discrétion des concurrents à condition qu'aucune autre règle applicable ne soit violée.
- ⇒ Vous pouvez ajuster la fréquence de résonance de votre caisson en ajustant l'évent de l'enceinte.

Section 6 – Réglementation de l'installation

Le matériel de reproduction sonore ne doit pas interférer avec le matériel de mesure. Ceci inclut, mais ne le limite pas, les pavillons, les guides d'ondes, les événements ou autre matériel qui sera délibérément placé à proximité de la capsule du capteur de pression.

Les enceintes de grave, et / ou les baffles, à l'exception de ceux montés en kick-panel ou en portes, doivent être localisés derrière un plan imaginaire passant entre les deux montants centraux des portes. Dans ce règlement, le terme "Montant de portes" est de temps en temps utilisé pour se référer à ce plan imaginaire.

Additifs :

- ⇒ La conformité à cette règle peut être vérifiée par le biais du test suivant : deux juges se positionnent chacun d'un côté du véhicule. Une corde (ou un câble) au travers des portes ouvertes du véhicule. Les deux juges tendent la corde. Puis, les juges déplacent la corde à l'unisson du toit vers le sol ou vice versa. Si la corde ne touche pas l'enceinte (ou un haut-parleur de grave), alors le test est réussi.
- ⇒ N'importe quel composant qui serait attaché à l'enceinte de grave, en incluant les haut-parleurs, les amplificateurs, les processeurs, etc., sera considéré comme faisant partie de l'enceinte de grave.
- ⇒ Si n'importe quelle partie de l'installation du concurrent interfère avec la capacité du juge de réaliser l'essai de la corde", alors l'obstruction d'intervention doit être facilement démontable.

Additifs seulement pour les Pick-up :

- ⇒ Si le véhicule est un Pick-up standard (et pas un Pick-up à longue cabine) et le caisson de subwoofer est monté derrière le siège avant, la conformité à l'essai de la corde" n'est pas exigée.
- ⇒ Si le véhicule est un Pick-up standard (et pas un Pick-up à longue cabine) et l'installation incorpore "une découpe" au plancher du camion, alors la conformité à l'essai de la corde" sera encore exigée.
- ⇒ Si le véhicule est un Pick-up à longue cabine alors la conformité à l'essai de la corde" sera encore exigée.

Une fois dans l'aire de jugement, la tension maximale du système électrique de la voiture ne doit jamais excéder 15 Volts en divisions Street Stock ou 18 Volts en Super Street et Extrême et ceci durant toute la durée du test.

Additif :

- ⇒ Les générateurs externes, les groupes électrogènes, les chargeurs de batteries, etc. ne peuvent être utilisés sur l'aire de jugement.

Tous les composants du système acoustique (à l'exception d'un podium ou d'une source externe) doivent être installés à l'intérieur de la "carrosserie d'origine du véhicule. (Ceci inclut, mais ne se limite pas aux alternateurs, amplificateurs, enceintes et haut-parleurs). Le dBDRS définit la «carrosserie» du véhicule que la coque externe (en haut, devant, derrière et sur les côtés) du corps d'origine du véhicule qui donne le véhicule de son apparence distinctive. C'est aussi la partie du véhicule qui est normalement peint. La face inférieure ou train du véhicule n'est pas considéré comme une partie de «carrosserie» d'origine.

Additifs :

- ⇒ Pour clarifier ces propos il est permis de passer des câbles d'alimentation sous la voiture dans toutes les divisions dBdrag tant que les autres règles ne sont pas violer.
- ⇒ Si le véhicule est un pick-up, alors l'ensemble de l'équipement pourra être installé dans la benne à condition qu'elle soit couverte par un cache commercialisé. En variante, l'équipement peut être installé d'une boîte à outils d'origine. Dans les classes où une restriction sans mur est appliquée, la conformité reste valable pour le test de la corde si nécessaire.

Les limitations supplémentaires sur l'installation sont déterminées par la division dans laquelle le compétiteur concourt.

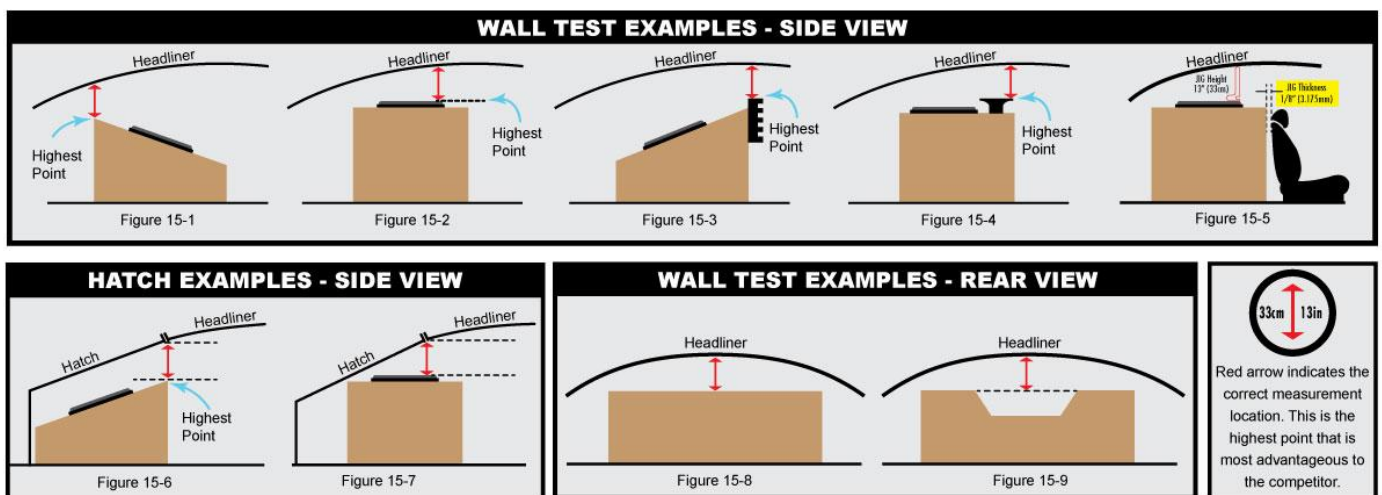
Définition du mur :

Le dBDRS définit un mur d'enceinte comme tout caisson et / ou baffles et / ou qui répond à un ou plusieurs des conditions suivantes ...

- ⇒ Caisson de taille supérieur à 30 pouces (76,2 cm) de hauteur.
- ⇒ Caisson qui déborde et viole la règle d'utilisation normale dans le compartiment passager.
- ⇒ Toute installation qui se traduit par un dégagement vertical entre le haut de l'enceinte et le ciel de toit de la voiture de moins de 13 pouces (33 cm). (Cette règle s'applique également à tout équipement qui peut être monté sur le caisson.

Test du mur :

- ⇒ Le juge doit utiliser un gabarit de micro (ou autre dispositif de mesure approprié) pour vérifier qu'un dégagement vertical de 13 pouces (33 cm) existe entre le point le plus haut du caisson (et tout équipement relié au caisson) et le ciel de toit. (Le juge choisira le point sur le caisson étant le plus avantageux pour le concurrent. Ce sera normalement au centre du véhicule.) Le juge vérifiera (si nécessaire) la hauteur de l'enceinte afin de s'assurer qu'elle est inférieure à 30 pouces (76,2 cm) de hauteur.



Limitation sur l'installation en division Street Stock

Les murs de haut-parleurs sont interdits. (à l'exception de la classe Street Stock Wall 5K)

Toutes les enceintes de grave et/ou baffles à l'exception de ceux montés en kick-panels ou en portes doivent se situer derrière le tout dernier montant de porte au fond de la voiture.

Exception :

- ⇒ Cette règle ne s'applique pas au véhicule qui ont des cabines rallongées ou aux Pick-up qui ont des "sièges de saut" situés derrière le siège avant. Le dBDR définit un "siège de saut" comme siège d'origine qui a été conçu pour être plié contre le côté ou le dos de la cabine passager du Pick-up.

Exception pour la France :

- ⇒ Des trous permettant la prise de mesure de puissance en sortie d'amplificateur DEVRONT être présents dans les gaines d'isolation des câbles d'alimentation. Ils DEVRONT être facilement accessibles et repérés.

Les renforcements structurels temporaires du véhicule sont interdits pendant la compétition. Ceci inclut les sangles, les ventouses, les sacs de sable, etc. Cependant, presser sur les portes, les vitres, le coffre et / ou s'appuyer sur le capot moteur, le toit, etc. est acceptable à condition qu'aucune autre règle ne soit violée.

Limitations sur l'installation en division Super Street

Les murs de haut-parleurs sont acceptés mais pas requis (à l'exception de la classe Super Street No Wall – s'il vous plaît lisez la note spéciale ci-dessous).

Les consoles centrales qui dépassent 56 litres sont autorisées (les consoles disponibles dans le commerce et modifiées ou réalisées soi-même sont acceptées).

Les cages de batteries situées sous le véhicule sont acceptées tant qu'elles sont derrière le plan défini en 6-2.

Les renforcements structurels temporaires du véhicule sont interdits pendant la compétition. Ceci inclut les sangles, les ventouses, les sacs de sable, etc. Cependant, presser sur les portes, les vitres, le coffre et / ou s'appuyer sur le capot moteur, le toit, etc. est acceptable à condition qu'aucune autre règle ne soit violée.

Note spéciale sur la classe Super Street No Wall :

Les règles pour la classe Super Street No Wall sont identiques à celles de toutes les autres classes de la division Super Street, aux exceptions près suivantes...

- ⇒ Les murs de haut-parleurs sont interdits.
- ⇒ Les modifications derrière le montant central des portes ne doivent pas s'étendre au-delà du plan qui est utilisé pour déterminer la conformité avec "le test du mur".
- ⇒ Tout l'équipement audio (à l'exception de la source, écran vidéo et processeur de signal) doit être situé derrière le plan qui est utilisé pour le test du mur.
- ⇒ La découpe du plancher est interdite.

Limitations sur l'installation en division Extrême

Tous les murs de charge doivent être situés derrière le plan délimité par le montant de porte.

Les cages de batteries situées sous le véhicule sont acceptées.

Les alternateurs en cage situés au-dessus du capot, sur le devant du pare-chocs ou sous le véhicule sont autorisés.

Il n'y a pas de restrictions spécifiques à l'installation pour la division Extrême à moins que cela ne soit noté ailleurs dans le règlement.

Section 7 – Divisions spéciales uniquement en France

DIVISION MINI-STREET

Il s'agit d'une division "fun" regroupant des véhicules de tailles réduites.

Les concurrents peuvent s'inscrire dans une catégorie de la division Mini-Street ET dans une catégorie "standard".

Dans le cas où le compétiteur jouera sur un même évènement dans une catégorie de la division Mini-Street ET dans une catégorie "standard", le matériel équipant le "véhicule" de la division Mini-Street devra lui être dédié.

Exemple :

Un ampli servant dans la voiture Street Stock 1K ne pourra pas être démonté puis utilisé également dans la Minicar.

Minicar 500

Puissance limitée à 500 Wrms (mesurée)

Un maximum d'un seul subwoofer ne dépassant pas 30 cm.

Un seul amplificateur « mono - alimentation » est autorisé (c'est-à-dire un amplificateur comprenant 1 borne d'alimentation + et 1 borne d'alimentation -).

Aucune capacité n'est autorisée.

Les compétiteurs sont limités à une seule batterie dont la taille physique est de 10652 cm³ ou moins (Largeur x Longueur x Profondeur) et dont la tension nominale est 12 Volts (14 Volts maximum).

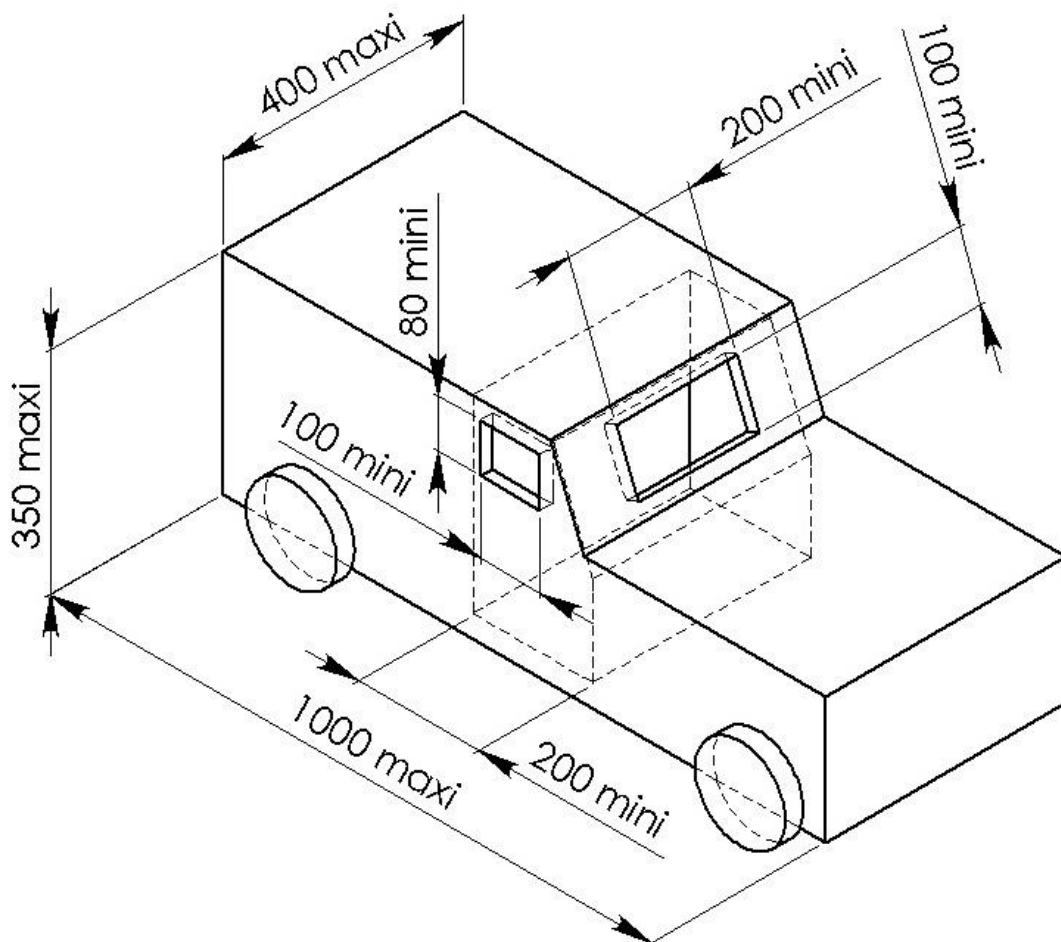
Additifs :

- ⇒ Seules les batteries standard 12 Volts, à 6 cellules, contenant du gel ou de l'acide, sont autorisées.
- ⇒ Les batteries Hybrides 12/16 Volt et/ou modifiées sont interdites.
- ⇒ Les batteries qui seront construites de manière à contourner les règles seraient déclarées illégales.

Restrictions sur le compartiment entre le subwoofer et la capsule

Le compartiment passager devra comprendre :

- ⇒ Le pare-brise avant devra avoir au moins une surface totalement transparente de 20 cm sur 10 cm, il peut être en deux parties égales ou en une seule partie.
- ⇒ Les côtés devront avoir une surface totalement transparente d'au moins 10 cm sur 8 cm de chaque côté et devront être en une seule partie.
- ⇒ Le pare-brise devra être obligatoirement incliné. Une différence de minimum 1 cm devra être constatée entre le haut et le bas du pare-brise
- ⇒ La distance entre le subwoofer et le pare-brise devra être supérieure ou égale à 20 cm en tous points, pour faire le point de repère, on prend la surface vitrée de gauche à 10 cm sur 5 de hauteur.
- ⇒ Il ne devra y avoir aucun renfort ou autre chose dans la partie habitacle, entre l'ensemble de la membrane du subwoofer et l'ensemble de la face avant.
- ⇒ Une partie devra s'enlever en moins d'1 minute pour mettre en position la capsule, et un passage devra être fait pour ne pas abîmer le câble.
- ⇒ Le véhicule devra faire au maximum 1 mètre de long, 40 cm de largeur et 35 cm de hauteur, roues non comprises. Tous les dispositifs pour la décoration et uniquement les objets de décoration, tels que les pare-chocs, antennes, etc. ne sont pas comptés pour les contrôles dimensionnels. Ces accessoires devront être amovibles pour pouvoir montrer qu'il ne s'agit que de décoration).
- ⇒ Le véhicule devra être muni de roues et se déplacer impérativement sur ces dernières.
- ⇒ L'amplificateur, le subwoofer et la batterie devront être dans le véhicule, seulement et uniquement la source pourra être à l'extérieur.
- ⇒ Le compartiment passager du véhicule devra être fermé.
- ⇒ Il est interdit de changer la batterie durant un Show SPL.



Minicar-Extreme

Cette catégorie ne comporte aucune règle, à part que les véhicules doivent pouvoir se mouvoir sur des roues.

DIVISION MONSTER

Cette catégorie regroupe EXCLUSIVEMENT tous les véhicules à moteur qui ne rentrent dans aucune autre division officiel du DB Drag.

Cette catégorie ne comporte aucune règle, à part que les véhicules doivent pouvoir se mouvoir par leur propre moyen sur des roues.

Section 8 - Points

La participation à la finale France, Europe et/ou Monde nécessite un certain nombre de points. Pour accumuler des points, le compétiteur doit être membre DB Drag Racing et concourir dans des concours officiels. (Les événements officiellement peuvent être trouvés dans le calendrier d'événements sur www.dbdragracing.com.)

Les points suivants sont attribués :

- Première Place : 8 Points
- Seconde Place : 7 Points
- Troisième Place : 6 Points

- Quatrième Place : 5 Points
- Cinquième Place : 4 Points
- Sixième Place : 3 Points
- Septième Place : 2 Points
- Huitième Place : 1 Point
- Les places suivantes : 1 Point

Ces points sont multipliés lors de certains concours :

- Double Point : 2x
- Finale France et/ou Triple Point : 3x
- Finale Europe et/ou Monde : 4x

Seuls les concurrents qui participent activement à une épreuve de basse sont admissibles à recevoir des points pour cet événement.

Exemples :

- ⇒ Si un concurrent est seul dans une classe, le concurrent doit jouer au moins une fois. Aucune participation supplémentaire à l'événement n'est nécessaire.
- ⇒ Les événements où il n'y a que des "qualifications seules" sont interdits. Aucun point ne sera attribué à aucun concurrent participant à ce type d'événement.

Les points sont «non transférables» entre les concurrents.

Section 9 – Score SPL certifié

Les concurrents peuvent établir un score SPL certifié en participant à un événement DB Drag Racing multipoint. Tous les événements DB Drag Racing multipoint sont des événements certifiés.

Additifs :

- ⇒ Les événements certifiés doivent être organisés par le dB Drag Racing.
- ⇒ Toutes les classes standard doivent être proposées lors d'un événement certifié.
- ⇒ Le score SPL certifié d'un concurrent sera le plus grand score gagnant du concurrent lors d'un événement certifié. Ce score peut être établi dans les phases de qualification ou d'élimination.

Note spéciale : Contrairement aux points accumulés lors des finales mondiales, les scores certifiés SPL établis lors des finales mondiales le sont pour la saison en cours et ne seront donc pas reportée à la nouvelle saison.

Si, pour une raison quelconque, le DB Drag Racing estime que les résultats d'un événement particulier sont erronés ou que l'intégrité de l'événement a été compromise, le DB Drag Racing se réserve le droit d'ajuster tous les scores pour cet événement d'un montant égal ou de tous les rejeter.

Section 10 - Finale Monde et France

Seuls les membres dB Drag Racing possédant une licence de la saison de compétition en cours avant la date limite de fin de saison peuvent participer à la finale France et/ou Monde. (Veuillez s'il vous plaît visiter le site www.dbdragracing.com pour connaître la date limite saisonnière.)

Monde / Europe :

Pour les finales Monde, les concurrents doivent avoir accumulé un certain nombre de points minimum pour la saison de compétition en cours. (Veuillez s'il vous plaît visiter le site www.dbdragracing.com pour connaître les exigences en points saisonnier.) Le dBDR se réserve le droit de réduire ce minimum de point si les finales mondiales seront en manque de participants.

Les concurrents doivent établir au minimum un score SPL certifié lors d'un événement DB Drag Racing multipoint. (Les concurrents sont encouragés à augmenter continuellement leur score SPL certifié maximum en assistant à autant d'événements multi-points que possible.)

Un score SPL certifié est lié au véhicule et à la classe dans laquelle le concurrent l'a réalisé. En d'autres termes, si vous changez de classe et/ou de véhicule, vous devrez alors refaire un nouveau score SPL certifié pour la nouvelle classe et/ou le nouveau véhicule.

La date limite pour le changement de catégories certifiées est la date limite de fin de saison. La catégorie certifiée d'un concurrent est la catégorie standard dans laquelle le concurrent a établi un score SPL certifié. Bien qu'il soit permis à un concurrent d'établir un score SPL certifié dans plus d'une catégorie au cours de la saison, il ne pourra le faire dans une nouvelle catégorie après la date limite de changement de catégorie certifiée. (Veuillez s'il vous plaît visiter le site www.dbdragracing.com pour connaître la date limite saisonnière.)

Le dB Drag Racing invitera les 15 meilleurs concurrents (basés sur le score SPL certifié maximum) dans chaque catégorie standard. En d'autres termes, vous devez satisfaire à l'exigence du point minimum pour la saison de compétition en cours et vous devez avoir l'un des 15 meilleurs scores certifiés SPL dans votre classe afin de recevoir une invitation.

Notes spéciales :

- ⇒ Si, pour quelque raison que ce soit, il y a moins (ou plus) de places disponibles à la Finale, le dB Drag Racing se réserve le droit d'inviter moins (ou plus) que 15 compétiteurs dans chaque catégorie. Par exemple, s'il y a de la place pour installer 200 véhicules aux finales, nous pouvons choisir d'inviter 20 concurrents de chaque catégorie au lieu de 15.
- ⇒ Si deux concurrents ou plus ont des scores SPL certifiés identiques dans la même catégorie, leur position sur le classement sera déterminée par leur cumul de points pour la saison.
- ⇒ Si un concurrent est qualifié pour participer à deux ou plusieurs catégories aux finales mondiales, il devra choisir la catégorie dans laquelle il participera aux finales.
- ⇒ Le dB Drag Racing se réserve le droit d'inviter des concurrents internationaux à participer aux finales mondiales, même si les concurrents invités ne répondent pas aux exigences minimales spécifiées dans le présent article du règlement.

France :

A la fin de la saison 2018, SHOW SPL organisera une finale France à l'issue de laquelle les titres de champion de France par catégories seront décernés.

Les compétiteurs doivent être dans le TOP 15 Français **et avoir obtenu un minimum de 30 points pour ce qualifier en dB Drag Racing et prétendre aux titre de champion de France à la finale, une Exception pour les extreme NL avec une obligation de 16 Points avec le véhicule extreme.**

Les compétiteurs doivent avoir participé à **deux concours minimum Bass Race en France** pour participer à la finale France. Les exigences minimales peuvent varier en fonction du déroulement de la saison. Dans tous les cas elles seront figées définitivement au 1^{er} juillet de la saison.

Il est interdit de changer de véhicule et/ou de catégorie entre le dernier concours de l'année et la finale. En cours d'année tout changement est possible mais le concurrent devra se requalifier avec son nouveau véhicule et/ou dans sa catégorie.

***SHOW SPL se réserve le droit d'inviter un ou plusieurs concurrents dans chaque catégorie. Les concurrents invités ne pourront prétendre au titre de champion de France mais pourront tout de même remporter le concours.**

Pour participer à la Finale France la licence dB Drag Racing est OBLIGATOIRE !!!

****Les Minicar 500 devront avoir une licence et un nom de licence unique pour participer à la finale . il faudra donc 2 licences pour une voiture et une minicar !**

Section 11 - Records

RECORD DE FRANCE

SHOW SPL ne reconnaît que les résultats enregistrés durant l'une des compétitions ou des prestations SHOW SPL.

Aucun record ne peut être validé sans la présence et la confirmation d'un juge Officiel Show SPL ou du représentant de dB DRAG FRANCE.

Les records de France ne sont validés qu'aux propriétaires de véhicules immatriculés en France.

Seuls les membres dB Drag Racing possédant une licence de l'année en cours peuvent homologuer un record de France.

Quelle que soit la catégorie et la division du concurrent :

- ⇒ Pour établir un nouveau record de France, le compétiteur doit battre l'ancien record par deux fois dans le même événement. Le plus petit des deux scores sera alors enregistré comme nouveau record de France.
- ⇒ Les compétiteurs doivent utiliser le CD officiel des compétitions dB Drag Racing (dB Jams) de la saison en cours. Si l'événement a lieu avant la sortie du CD officiel, la version précédente peut être utilisée.

Chaque fois qu'un compétiteur réalise un score qui pourrait potentiellement donner un nouveau record de France, la procédure suivante sera lancée pour s'assurer de la validité du score :

- ⇒ Le véhicule du compétiteur (et son podium) sera immédiatement inspecté par le staff officiant.
- ⇒ Le staff officiant procédera alors à un audit obligatoire du véhicule.
- ⇒ L'équipement de mesure SPL sera inspecté et testé pour contrôler son bon fonctionnement. S'il est prouvé que l'équipement a mal fonctionné, le score du compétiteur sera annulé. Une fois le problème avec l'appareillage résolu, le véhicule du compétiteur pourra être re-jugé.
- ⇒ Le staff officiant doit unanimement valider le score du compétiteur. Si le staff officiant ne peut pas arriver à un consensus sur la validité du score, alors celui-ci sera annulé. Selon la nature de la discorde, le compétiteur pourra être re-jugé ou disqualifié suivant les circonstances.

RECORD DU MONDE

Un membre du staff dB Drag Racing doit être présent sur place afin d'établir le nouveau record du monde.

Les records du monde ne peuvent être réalisés qu'à l'occasion d'évènement Triple Point et à la finale Europe et/ou Monde dB Drag Racing.

Seuls les membres dB Drag Racing peuvent établir un record du monde.

Pour établir un nouveau record du monde, le compétiteur doit battre l'ancien record par deux fois dans le même événement. Le plus petit des deux scores sera alors enregistré comme nouveau record du monde.

Chaque fois qu'un compétiteur réalise un score qui pourrait potentiellement donner un nouveau record du monde, la procédure suivante sera lancée pour s'assurer de la validité du score.

- ⇒ Le véhicule du compétiteur (et son podium) sera immédiatement inspecté par le staff dB Drag Racing officiant.
- ⇒ Le staff officiant procédera alors à un audit obligatoire du véhicule.

- ⇒ L'équipement de mesure SPL sera inspecté et testé pour contrôler son bon fonctionnement. S'il est prouvé que l'équipement a mal fonctionné, le score du compétiteur sera annulé. Une fois le problème avec l'appareillage résolu, le véhicule du compétiteur pourra être re-jugé.
- ⇒ Le staff officiant doit unanimement valider le score du compétiteur. Si le staff officiant ne peut pas arriver à un consensus sur la validité du score, alors celui-ci sera annulé. Selon la nature de la discorde, le compétiteur pourra être re-jugé ou disqualifié suivant les circonstances.

Section 12 - Audits des Véhicules, Infractions aux Règles, Pénalités

L'association dB Drag Racing / Show SPL se réserve le droit d'"auditer" le véhicule d'un compétiteur afin de vérifier la conformité avec toutes les règles. Durant cet audit, le compétiteur sera questionné pour montrer et/ou expliquer les différentes caractéristiques du véhicule et de son système acoustique.

Les audits peuvent inclure (mais ne sont pas limités à) les choses suivantes :

Inspection du système électrique du véhicule.
Inspection du système acoustique du véhicule.
Inspection du caisson de grave.
Inspection du tableau de bord, du pédalier, de la console centrale, des garnitures, et des panneaux de portes.
Inspection du "podium".

Si le compétiteur n'autorise pas au staff officiant d'effectuer l'audit, le score du compétiteur sera annulé et le compétiteur se verra disqualifié de l'évènement.

Si une infraction sur les règles est découverte durant le déroulement de la compétition, le compétiteur pourra être disqualifié de l'évènement en fonction de la gravité de l'infraction et de l'importance de la compétition.

Si la violation a été réalisée en connaissance de cause, mais est mineure, le staff officiant peut adresser un avertissement et demander au compétiteur en cause de remédier au problème. Si l'infraction est découverte avant les phases finales de la compétition, le score qualificatif du compétiteur sera annulé et le compétiteur peut être autorisé à tenter de se re-qualifier une fois l'infraction rectifiée. Si l'infraction est découverte pendant les phases finales de la compétition, le compétiteur en cause sera disqualifié de l'évènement.

Si la violation a été réalisée en connaissance de cause, mais est majeure, le compétiteur en cause sera disqualifié de l'évènement.

Si la violation est délibérée et/ou frauduleuse de par nature, le compétiteur sera disqualifié de l'évènement. De plus l'association dB Drag Racing se réserve le droit de bannir plus tard le compétiteur dans de futures compétitions dB Drag Racing.

N'importe quel compétiteur qui détériorerait dans le but de rendre inopérant ou de détruire le système d'un autre compétiteur serait immédiatement disqualifié de l'évènement. De plus, les infractions de cette nature auront pour résultat le bannissement à vie du compétiteur de toutes les compétitions de dB Drag Racing.

N'importe quel compétiteur qui détériorerait dans le but de rendre inopérant ou de détruire le système de mesure SPL serait immédiatement disqualifié de l'évènement. De plus, les infractions de cette nature auront pour résultat le bannissement à vie du compétiteur de toutes les compétitions de dB Drag Racing/ SHOW SPL.

Section 13 - Code de Bonne Conduite des Compétiteurs

Tous les compétiteurs ou les membres d'équipe doivent se conduire en professionnel et de manière courtoise. Les agressions physiques ou verbales envers d'autres compétiteurs, l'équipe officiant, les exposants ou les spectateurs auront pour conséquences la disqualification immédiate, l'éjection de l'évènement et une possible mesure disciplinaire de la part de la SHOW SPL.

N'importe quel compétiteur ou membre d'une équipe qui se montrerait être sous l'influence de l'alcool ou de drogue sera éjecté de l'évènement et pourra faire l'objet de mesure disciplinaire de la part de la SHOW SPL.

N'importe quel compétiteur ou membre d'une équipe qui poserait un problème de sécurité, envers lui ou les autres, sera éjecté de l'évènement et fera face à une possible action disciplinaire de la part de la SHOW SPL.

N'importe quel compétiteur ou membre d'une équipe qui agirait de manière injurieuse ou perturbatrice serait éjecté de l'évènement et fera face à une possible action disciplinaire de la part de la SHOW SPL.

SHOW SPL se réserve le droit de refuser tout compétiteur dont l'esprit ne sera pas conforme au dB DRAG.

Quelques exemples :

Déclencher une bagarre dans l'aire de jugement.

Faire circuler ou participer à des pétitions concernant SHOW SPL et/ou dB Drag Racing.

Tenir ou écrire des propos injurieux ou diffamatoires sur quelque support média que ce soit (presse, site Internet, etc.).

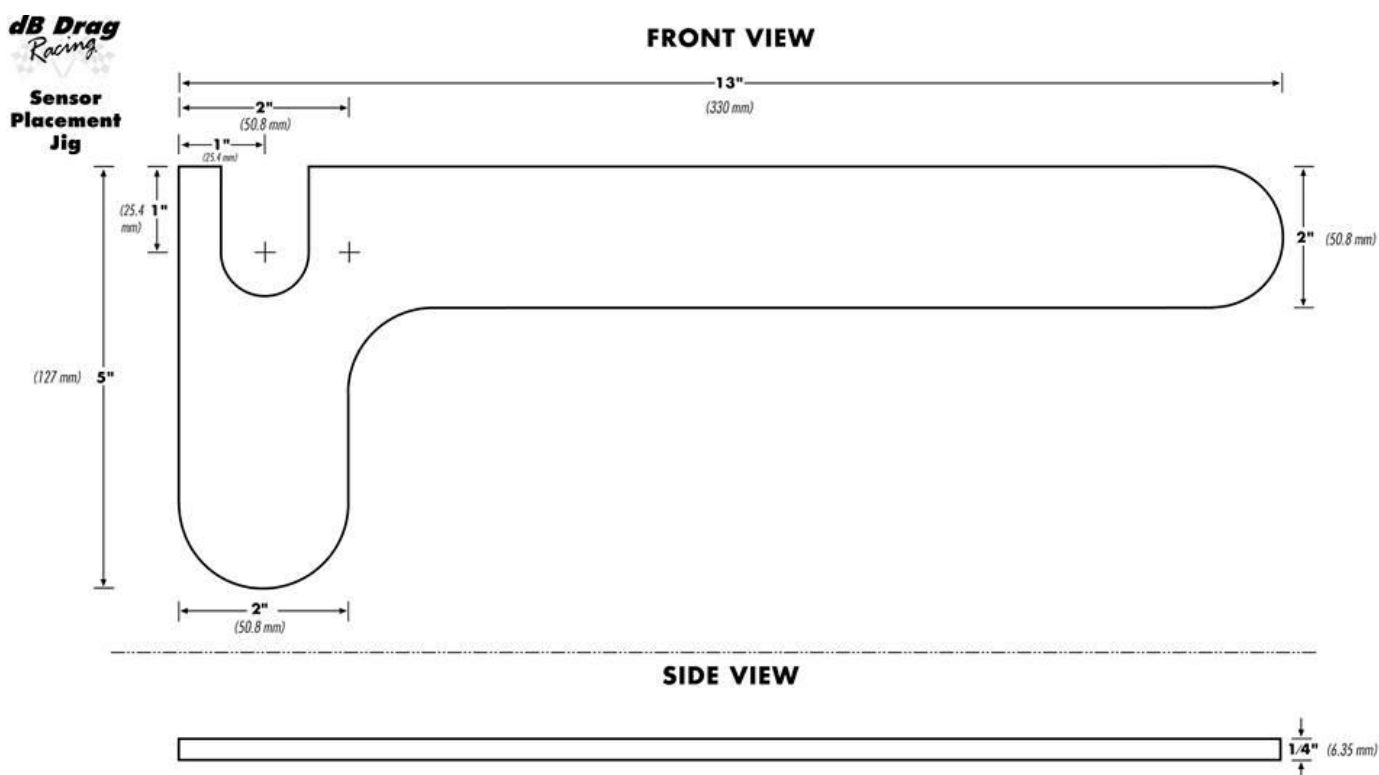
Tous les membres d'une équipe doivent se conduire en professionnel et de manière courtoise. Les agressions physiques ou verbales envers d'autres compétiteurs, l'équipe officiant, les exposants ou les spectateurs auront pour conséquence la disqualification immédiate, l'éjection de l'évènement et une possible mesure disciplinaire de la part de SHOW SPL et/ou dB Drag Racing.

Section 14 - Divers

PLACEMENT DU MICRO - PROCÉDURE DE MESURE.

Placement du micro dans toutes les divisions excepté en Mini-Street à 12" du montant de pare-brise et à 4" du haut de tableau de bord.

Schéma du gabarit employé pour le placement du micro :



Le concurrent peut vérifier le placement du micro mais ne peut y toucher.

Le concurrent dispose d'une minute pour ajuster son système.

Après les ajustements, le concurrent dispose de 30 secondes pour réaliser son score SPL

Après sa performance, il dispose d'une minute pour laisser la place.

C'est le juge officiel qui détermine et envoie tous les décomptes de temps.

NOTE SUR LES MESURES :

Depuis AVRIL 2001, le matériel de mesure utilisé par SHOW SPL est calibré de façon à tenir prioritairement compte des fréquences émises en dessous de 80 hertz.

CAS DE DISQUALIFICATION OU PENALITES.

Cas de pénalités

Sur les événements multipoints, les concurrents peuvent se voir spécifiés un temps maxi pour l'installation et le démontage dans l'air de jugement. Le temps alloué pour l'installation et le démontage, ainsi que la pénalité pour dépassement de ces délais seront précisés par le juge avant le début de la compétition.

Exemple :

Installation : 4 Minutes

Démontage : 3 minutes

Pénalité : -1 dB sur le score réalisé par minute de dépassement

Cas de disqualification de l'évènement

Retard de plus de 5 minutes au moment du briefing des finalistes programmé avant le début des Finales.

Retard de plus de 3 minutes à l'appel des concurrents pour la participation à l'un des rounds de la phase finale.

Cas de disqualification immédiate susceptible d'être étendue à l'ensemble de la saison

1. Non-port du casque avec le système en fonctionnement (même pendant la phase de réglage ou celle de dégagement).
2. Mise en fonctionnement du système avec un ou plusieurs ouvrants non clos sans une invitation ou autorisation spécifique et précise du Juge Officiel (même pendant la phase de réglage ou celle de dégagement).
3. Non-respect des règles attenantes à :
 - 3.1 La disposition des transducteurs par rapport au micro de mesure
 - 3.2 La fermeture des ouvrants
 - 3.3 L'homologation dans la catégorie, division à laquelle participe le concurrent
 - 3.4 Les moyens mis en œuvre pour obtenir le score SPL
 - 3.5 Réalisation d'un score supérieur ou égal à 150 dB avec le concurrent à l'intérieur du véhicule, quelle que soit sa division (sous réserve que le concurrent ait signé la décharge)

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

Deux phases distinctives à chaque concours.

1 - Les qualifications

2 - La phase finale

Qualification

Les phases qualificatives se déroulent le plus souvent :

- ⇒ de 10h à 14 H si le concours a lieu sur une journée
- ⇒ ou toute la première journée et de 10h à 14 H le lendemain
- ⇒ toutefois ces horaires peuvent changer en fonction du concours et des conditions climatiques

Tous concurrents arrivant après les horaires définis par le juge de tête pourront se voir refuser l'accès du concours

Les concurrents peuvent, si les conditions le permettent et avec l'autorisation du Juge Officiel, passer plusieurs fois en qualification.

Le meilleur des scores ainsi réalisé est retenu pour leur qualification.

Suite aux qualifications, 8 concurrents maximum dans chaque division sont retenus pour la phase finale.

- ⇒ SHOW SPL se réserve le droit de qualifier moins de 8 concurrents sur chaque événement si la performance ne paraît pas suffisante par le juge de tête.

Les concurrents retenus sont ceux qui ont réalisé les meilleurs scores.

Egalité en qualification

- ⇒ En cas d'égalité des concurrents, un nouvel essai aura lieu, les compétiteurs concernés devront concourir une fois de plus pour déterminer les qualifiés. Ce procédé sera répété jusqu'à l'obtention d'un vainqueur.

Exemple :

En cas d'égalité en qualification des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} meilleurs scores, uniquement ces 3 compétiteurs seront invités à se départager pour déterminer le 7^{ème} et le 8^{ème} qualifiés. Dans le cas où lors de ces nouvelles tentatives de qualifications l'un de ces compétiteurs fasse un meilleur score de qualification que le 6^{ème}, le 6^{ème} ne sera pas repositionné dans le tableau de qualification car dans tous les cas le 6^{ème} ne sera pas concerné par ces duels de qualifications pour la 7^{ème} et 8^{ème} place.

Phase finale

Principe :

La phase finale est réalisée par élimination directe suivant un tableau type déterminé par le logiciel TERM LAB. Le juge Officiel peut changer la durée de la phase finale en fonction du concours et des conditions climatiques, exemple ne faire que les ½ finales et finales.

Quart de Finale

Meilleur score de qualification contre le plus faible (8ème score) = rencontre A

Deuxième meilleur score contre l'avant dernier (7ème score) = rencontre B

Troisième meilleur score contre le sixième score = rencontre C

Quatrième meilleur score contre le cinquième score = rencontre D

Demi-Finale

Vainqueur A contre Vainqueur C = rencontre E

Vainqueur B contre Vainqueur D = rencontre F

Finale

Vainqueur E contre Vainqueur F = rencontre G

Obtention de la troisième place => par le score réalisé lors du round gagné ou la phase qualificative en cas de finale directe

Déroulement des duels pendant la finale

Tous les concurrents doivent se présenter dans l'aire de jugement au moins 10 minutes avant le début des finales pour un briefing concurrents.

L'ordre des rencontres peut être choisi par le Juge Officiel et peut donc différer de l'ordre de lecture logique (de bas en haut) du tableau. Exemple, rencontres ½ finale dans l'ordre : Street Stock 5K puis Street Stock 2K.

Il est possible d'intervenir sur le système entre chaque round.

Le dernier concurrent qualifié des ½ finales peut bénéficier de 5 mn maxi avant la finale.

Le dernier concurrent qualifié des demi-finales peut demander à sortir son véhicule du périmètre de jugement pour intervenir sur son installation avant la finale.

Cette intervention pourra durer 5 minutes maximum sur la demande du concurrent.

Incident technique pendant la finale

Si un incident technique perturbe les mesures sur une des deux lignes, ou s'il est constaté, par le Juge Officiel, un problème de mesure récurant sur l'une des lignes, le Juge Officiel peut refaire passer tous les concurrents en duel sur une seule ligne.

Pour les concurrents concernés, le choix de la ligne se résume alors au choix de passage (premier ou second pour chaque duel).

Egalité en phase finale

Si 2 compétiteurs sont à égalités durant les phases finales, les deux compétiteurs bénéficieront de 5 minutes pour recharger leurs batteries (Seulement par les alternateurs ... pas de chargeur externe) et inspecter leurs véhicules. Les deux véhicules doivent rester sur l'aire de jugement pendant ce temps. Après ce temps écoulé, les compétiteurs devront concourir une fois de plus pour déterminer le vainqueur. Le décompte des 5 minutes intervient après la fin du round. Une fois les 5 minutes écoulé, le système est redémarré Ce procédé sera répété jusqu'à l'obtention d'un vainqueur.

Toutes les règles seront imposées sur leur intention et la décision du juge de tête est finale.

Liste des juges Officiels en France :

Juge de tête : David Fierret (juge 2x)

Juge suppléant :

Nicolas Osswald (juge 3x)

Sylevain Boulnois (juge 1x)

Cédic Maioli (juge 1x)

Ludovic Lafont (juge 1x)

Jonathan Saunier (juge 1x)

Michel Pires (juge 1x)

Eric Branca « pour la réunion » (juge 2x)

- **Adaptation et traduction David Fierret**
- **Section mini car par Nicolas Benoit alias Nicovero et Hervé Jenner alias La Lupo, Stéphane Isaac alias Guizmo, Nicolas Osswald**
- **Collaboration à cette réalisation : Nicolas Osswald, Stéphane Boite, Frederic Houis, Jérôme Boussard alias Bouss**
- **Remerciement spécial à Eric Terrien,**

SHOW SPL est affilié exclusif France de l'organisation Internationale dB Drag Racing (USA).

SHOW SPL est une marque déposée par E.T Eric TERRIEN.